

Table ronde : démocratisation et développement économique

Président de séance : M. Arthur BODSON

Recteur de l'Université de Liège.

Introduction à la thématique

Monsieur Arthur BODSON

Recteur de l'Université de Liège.

Cette quatrième table ronde, intitulée « Démocratisation et développement économique », nous offre un sujet de réflexion qui tient à nos idéaux les plus élevés. Mais il est aussi, politiquement, le plus périlleux et le plus exposé aux dérapages affectifs.

L'AUPELF/UREF a été instituée comme Université de la Francophonie. Cela signifie qu'elle prétend incarner un certain nombre de valeurs fortes, voire spécifiques, de la Francophonie. Comme nous l'avons vu au Séminaire de l'Arche, au premier rang de ces valeurs figurent les droits de l'homme et la démocratie. Mais, vu autrement, la Francophonie mondiale est actuellement un espace exemplaire des déséquilibres et des inégalités qui fissurent le monde. Ce constat nous donne très mauvaise conscience : il y a divorce évident entre les idéaux et la réalité. Et nous désirons tous la paix de la conscience !

Depuis le début de ce colloque, à chaque séance, alors que l'on parle surtout de stratégies de développement, on ne peut éviter de parler de démocratie et de droits de l'homme. C'est que la question lancinante est bien de savoir si démocratisation et développement sont complémentaires, compatibles, indissociables ou, au contraire, étrangers l'un à l'autre, voire contradictoires. Dans la presse et diverses publications, le débat est permanent.

Comme nous disposons de peu de temps, je crois qu'il est inutile que nous le consacrons à réaffirmer que nous sommes, nous universitaires, à la fois pour la démocratie et pour le développement. Nous avons mieux à faire que proférer ces évidences.

Adopter une attitude critique

Nous serons plus utiles en adoptant une attitude critique, analytique, affineuse de concepts, fondée sur des expériences, des réussites ou des échecs historiquement vérifiables, des pros-

pectives fondées. J'ajouterai que la recherche du développement ne peut pas échapper à un débat sur les valeurs que l'on cherche à promouvoir. Il est clair qu'aujourd'hui les valeurs associées à l'industrialisme, au consumérisme, à la croissance économique apparaissent comme les voies royales et exclusives du développement : « les chaussures et les transistors passent avant la vertu ». J'aimerais que l'on songe à d'autres modèles possibles. Le développement ne peut-il être que marchand ? Une croissance indéfinie a-t-elle un sens ?

Quant à la démocratie, qui nous paraît aller de soi, n'oublions pas que, dans l'histoire connue de l'humanité, elle est une forme de société récente, rare et instable.

Je demanderai à nos orateurs :

- 1) de ne parler que dix minutes au maximum ;
- 2) d'être analytiques et de ne plaider pour aucune des causes auxquelles nous croyons tous ;
- 3) de dire quelques mots, en se souvenant du sous-titre du colloque : « La place de l'enseignement supérieur », sur ce que, à leur avis, l'AUELF/UREF pourrait faire pour aider à l'apaisement de la conscience francophone.

M. Daniel TURP

Professeur à l'Université de Montréal.

Des dangers et responsabilités de la démocratisation dans les États en développement de la Francophonie

Démocratie, démocratisation, développement. De quel développement s'agit-il ? Du développement économique, participatif, durable voire même démocratique ? Tous des concepts clés, des référents idéologiques, même œcuméniques, diraient certains, des référents nouveaux des acteurs d'une communauté internationale, qui caressent peut-être l'ambition d'un monde meilleur de paix, de justice et d'équité, mais qui veulent aussi sans doute tirer des bénéfices, réclamer les dividendes, du développement et de la démocratie. Mais à l'instar du discours sur les droits de l'Homme, comme l'annonçait l'introduction de cette séance, le discours sur la démocratisation et la démocratie est-il crédible ? Ou peut-il être accusé d'être une mode, une nouvelle mode, comme le fait d'ailleurs en ces termes un spécialiste de l'Afrique : « *La mode est maintenant à l'exaltation de la démocratie, condition nécessaire de développement. Après avoir constaté que l'économie se développait par décrets, on fait semblant aujourd'hui de croire que la société se démocratisera aussi par décrets imposés de l'extérieur. Il est fascinant de voir les hommes politiques africains, afin de satisfaire la dernière marotte des Occidentaux, se hâter d'autoriser, voire d'encourager de nouveaux partis politiques, créés par des intellectuels qui s'auto-proclament représentants des forces vives de la nation* ». Et il conclut « les restes de la langue de bois et les modes nouvelles recouvrent en

fait un désarroi profond ». Un désarroi profond qui s'explique par les dangers de la démocratisation d'une part et les responsabilités à son égard d'autre part, mais qui ne sauraient justifier, comme nous le suggèrerons en conclusion, l'inaction des États, des gouvernements, des universités, et notamment, ceux et celles de la francophonie.

Les dangers de la démocratisation

Si une ère nouvelle de démocratie est en train de naître, comme on l'a affirmé dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, mais aussi comme en font foi les développements sur les continents américain et africain, elle n'est pas sans être soumise à des dangers qui sont multiples, dont deux méritent particulièrement d'être soulignés. Le danger le plus menaçant, pour les nouveaux processus de démocratisation, est sans doute celui qui amènerait les États développés démocratiques à se poser en modèles; d'adopter une approche, une vision ethnocentrique du développement démocratique. La démocratie peut et doit s'incarner en de multiples formes, s'adapter aux conditions sociales et culturelles d'un pays, qui ne sont certainement pas identiques à celles qui ont prévalu dans les États démocratiques d'Occident, qui ne présentent d'ailleurs pas, il faut l'ajouter, des modèles parfaits, et achevés de démocratie lorsque l'on constate en outre l'état de pauvreté de certains États dits développés mais aussi de l'intolérance, les préjugés et la discrimination qui persistent dans ces sociétés dites libres et démocratiques d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. Mais à ce danger, qui constitue un piège, dans lequel certains États, désireux d'exporter leurs institutions démocratiques, voudront peut-être délibérément tomber, correspondent les dangers pour les États en développement démocratique, lesquels voient les processus de démocratisation se superposer aux programmes d'ajustement structurel et qui peuvent participer à l'aggravation de l'instabilité politique dans leurs États. Ainsi, on peut penser que des affrontements ethniques et tribaux peuvent résulter, comme l'exemple de l'Europe de l'Est nous le démontre éloquentement maintenant, des processus de démocratisation, mais que des dérapages plus généralisés peuvent aussi naître de l'incapacité des nouvelles démocraties de satisfaire très rapidement les attentes très élevées de populations dépouillées pendant trop longtemps de leurs droits et d'un bien être économique.

Mais ces difficultés et dangers ne sont pas insurmontables, et les écueils peuvent être évités si les États, Gouvernements, Universités assument leurs responsabilités à l'égard de la démocratisation.

Les responsabilités de la démocratisation

Est-il nécessaire ici de rappeler que les États en développement devraient assumer la responsabilité principale de leur virage démocratique, non pas en raison d'une mode ou des caprices des États développés démocratiques, mais en raison de leurs propres engagements. Ces engagements sont consignés dans la Charte des Nations-Unies et la Déclaration universelle des droits de l'Homme, d'autres instruments internationaux qui ont érigé la norme

démocratique en norme universelle et non pas seulement occidentale, une norme souple et susceptible d'adaptation, mais nécessaire d'application.

Et dans cette perspective, il appartient d'abord aux États en développement de créer les conditions pour permettre à leurs citoyens de déterminer librement leur destin collectif et d'ainsi assurer le respect des grandes libertés d'expression, de presse, d'association de réunion, qu'ils sont capables, seuls, avec sans doute un minimum de moyens, d'assurer. Ce respect est en outre essentiel à l'émergence des sociétés pluralistes et de gouvernements représentatifs, que commande la notion même de démocratie.

Mais les responsabilités de la démocratisation ne pourront être assumées de façon efficace et convenable que si les États développés démocratiques soutiennent les États en développement et aident ceux-ci à ériger des systèmes qui garantissent les grandes libertés fondamentales et l'existence de gouvernements représentatifs. Il ne suffit pas pour ces États développés de manifester une sensibilité à l'égard des conditions économiques, sociales et culturelles dans les États en développement, et dans le cadre duquel s'inscrit leur processus de démocratisation ; il importe sans doute davantage que les États développés créent des instruments nationaux et suscitent l'émergence d'instruments internationaux pour soutenir le développement démocratique et qu'ils s'engagent à fournir ici un appui concret, matériel et financier, au processus de démocratisation.

Et à cet égard, on peut souligner que des efforts ont été faits pour donner une définition opérationnelle du développement démocratique et que des engagements ont été pris par plusieurs États qui ont intégré la dimension du développement démocratique dans leur politique étrangère et leur programme d'aide publique au développement. On peut donner comme exemple le Canada, avec son Agence Canadienne de Développement International, son Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique, mais aussi la Norvège et la Finlande, pour ne prendre que quelques exemples parmi les plus représentatifs, qui ont adopté des mesures de soutien au développement démocratique par des programmes d'alphabétisation, de formation de la police, d'officiers de justice et par leurs appuis aux ONG et aux processus électoraux.

Au niveau multilatéral, des mesures analogues ont été prises et des institutions se sont multipliées ces dernières années, tant à l'O.C.D.E., que à la C.S.C.E., à l'O.E.A., et au Commonwealth, plus récemment, où des sections de développement démocratique et des bureaux d'élection libres comptent dorénavant parmi les instruments pouvant être mis au service des États en développement.

Et si la Francophonie veut contribuer à l'émergence des nouvelles démocraties, ou consolider les démocraties naissantes, elle doit aussi participer à cet effort de développement démocratique et se doter comme la C.S.C.E., l'O.E.A., et le Commonwealth, d'instruments de développement démocratique, pour qu'elle s'engage à soutenir ce développement. Cette Francophonie doit aussi se tourner vers ces États développés démocratiques pour qu'ils s'engagent à soutenir un tel développement et se donnent des outils similaires.

C'est ici que les institutions d'enseignement supérieur devront participer aux programmes de développement démocratique, à la conception de laquelle ils ont été modestement associés, mais à la mise en œuvre desquels ils devraient être plus étroitement impliqués. On peut dire que d'ores et déjà la Francophonie peut compter à tout le moins sur le Canada et le Québec qui présenteront au sommet de Chaillot, des recommandations en ce sens et proposeront en

outre la création d'une unité de soutien à la démocratisation au sein de la Francophonie. Mais il faudra que les autres États emboîtent le pas et n'hésitent pas à mettre leurs imparfaites démocraties au service des démocraties naissantes. Cela faisant, ils contribueront à ce que règne, comme le souhaitait le prix Nobel, René CASSIN, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, puissent y trouver plein effet et à ce qu'émerge dans les États en développement l'État de droit et la démocratie.

M. Jean-Claude FAURE

Directeur du Développement au Ministère français de la Coopération et du Développement.

La démocratie, facteur de développement

Je souhaiterais aborder la question qui nous est posée, en disant clairement qu'il faut refuser toute présentation dichotomique et statique qui consisterait à dire « il ne peut pas y avoir de démocratie sans développement », d'autres disant « il ne peut pas y avoir de développement sans démocratie ». Une fois qu'on a dit cela, on n'a pas fait véritablement avancer les choses, on a constaté, peut-être, que c'est un alibi, pour certains au Sud, pour certains au Nord, au Nord et au Sud ensemble pour ne pas prendre d'initiatives. Il faut refuser cette approche du problème.

Il est très clair qu'il y a des liens entre démocratie et développement, et que la démocratie est facteur de développement. Ce que nous constatons à travers, par exemple, le processus qui s'est déroulé depuis quelques années, c'est qu'il a mis en évidence que toute politique économique et financière aboutit à de meilleurs résultats, s'il y a un minimum d'efficacité et de transparence administratives, un minimum de communication avec les acteurs du développement, un minimum de justice, d'équité dans la répartition des charges. On a également constaté que le processus d'ajustement impliquait, si on voulait qu'il réussisse, que les acteurs du développement, – c'est peut-être un mot qui n'a pas grand sens, ce sont les citoyens – si les citoyens ont quelque chose à dire et quelque chose à faire, s'ils ont la possibilité d'exercer librement des responsabilités dans un certain degré d'autonomie, autonomie qui évite aussi de faire ce qui est contraire aux intérêts de l'autre. Ne perdons pas de vue cette leçon sur les processus d'ajustement. Ils nous montrent que rien ne se passe très bien, s'il n'y a pas un État de droit imparfait, mais, espérons le, en voie d'amélioration, et s'il n'y a pas un certain degré de pluralisme. J'ai l'impression que l'État de droit ajouté au pluralisme, c'est la démocratie. De ce point de vue là, c'est vrai, la démocratie est facteur de développement. Encore faudrait-il remarquer qu'il s'agit du contenu des choses, et non de l'aspect formel. Je ne sais pas s'il faut parler de « démocratie », et je sais encore moins s'il faut parler de multipartisme. Ce sont des formes ; ce qui est au cœur des choses, c'est cela, ce sont des règles acceptables et acceptées, clairement établies, clairement appliquées, justement appliquées, c'est une justice, c'est une administration, un fonctionnement des pouvoirs publics, un recours du citoyen, c'est l'État de droit, et c'est aussi le pluralisme.

Un vent de démocratie

Si aujourd'hui, un grand vent de démocratie souffle un peu partout, c'est vraisemblablement, et c'est heureux, parce qu'il y a une revendication des peuples et que certaines valeurs doivent être incarnées. Mais c'est aussi peut-être plus banalement parce que c'est plus efficace. Et après tout, ce qui s'est passé en Europe de l'Est, c'était à la fois la faillite d'un système politique, qui ne rendait pas compte de l'incarnation de ces valeurs, et d'un système économique qui n'était pas efficace. Certains pays en développement, les pays africains par exemple, certains d'entre eux, sont un peu dans la même situation. Alors on peut dire que la démocratisation est facteur de développement.

Pas de démocratie sans développement

Il est très clair également que le développement est à la base de la démocratie. Il ne peut pas véritablement y avoir, dans la durée, de démocratie sans développement et l'image du sac vide que l'on ne peut pas faire tenir debout me convient. C'est une évidence, là aussi : s'il n'y a pas un minimum de sécurité pour les agents économiques, un minimum d'emplois, de revenus, de répartition équitable de ces revenus, s'il n'y a pas de système éducatif et de système de santé suffisamment performants, s'il n'y a pas les bases du développement, il ne peut pas y avoir non plus de développement de la démocratie.

Dans ce domaine, nous sommes un peu dans la même problématique que dans le domaine purement économique. Tant que des individus ont une activité qui les occupent à 100 % pour survivre, ils n'accumulent pas de capital, et ils ne peuvent pas véritablement se développer, de même que si ils consacrent 100 % de leur temps à survivre, il ne le feront pas dans un contexte de libre expression et de démocratie.

Très franchement, ce débat est un peu dépassé. La démocratie est nécessaire au développement, et le développement à la démocratie. Ce qui m'inquiète, c'est que cette approche statique risque de nous mener nulle part. Il y a peut-être place pour une approche plus dynamique. Bien sûr, il y a deux approches dynamiques, la bonne et la mauvaise. La mauvaise approche dynamique consisterait à dire, « *développez-vous d'abord et vous deviendrez démocratiques après* », ou bien « *soyez démocrates d'abord et vous vous développerez après* ». Ce n'est pas acceptable, de même qu'il n'est pas acceptable de dire « *ajustez-vous d'abord, et vous vous développerez demain* ». Nous avons bien compris les uns et les autres, les pays du Sud bien sûr, et nous même ensuite, que ce discours n'était pas recevable. Et, nous le savons aujourd'hui, on ne peut pas faire de véritable ajustement sans développement. Tout cela doit aller de pair, de même que doivent aller de pair la démocratisation et le processus de développement économique. Après cela se pose un problème de durée, ce que beaucoup de commentaires que vous avez évoqués tout à l'heure me semblent perdre de vue ; c'est que la démocratie ou le développement, ce n'est pas quelque chose qu'on décrète un jour, « *tiens, on va être démocrate demain matin* ». Il me paraît intéressant de bien mesurer que les pays qui s'engagent dans ce processus, s'engagent en fait dans une transition démocratique qui va être longue et coûteuse, financièrement et socialement. C'est l'ensemble de ces problèmes-là qu'il faut prendre en considération, de manière à les gérer d'une façon qui soit aussi efficace que

possible, aussi peu douloureuse et difficile à mettre en œuvre que possible. Cela veut dire qu'il faut que des politiques soient mises en place et que c'est à ces pays qu'il appartient de définir ces politiques tandis qu'il nous appartient de les accompagner, dans le cadre des actions de développement, par exemple.

Quelles priorités pour l'Afrique ?

Cela renvoie à de nombreuses actions à mener du côté du développement; il faut le pratiquer autrement. Je crois qu'aujourd'hui, tout le monde mesure bien que les enjeux pour l'Afrique tournent autour de deux ou trois priorités fortes, lourdes, que ces priorités sont la restauration ou la conquête des compétitivités, la marche vers une intégration et à une coopération régionales, dynamiques et fortes, une maîtrise des problèmes démographiques, un accompagnement social du processus du développement, accompagnement social qui a beaucoup souffert dans la dernière période du fait de l'ajustement. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'évoquer ces questions sociales comme des mesures à prendre, pour pallier les effets négatifs de l'ajustement. Ce qu'il faut, c'est avoir des politiques sociales intégrées dans un processus de développement. Il s'agit de renverser un peu les choses... Il faudra bien sûr continuer à mener des politiques de développement rural, des politiques de réhabilitation de ceci ou de cela, mais il faudra le mettre en perspective, autour de quelques priorités fortes. Nous pensons aussi pour notre part qu'il faudra le faire autrement. Nous savons bien que cela se fera largement hors l'État, et après tout ce processus de démocratisation est un processus de développement hors l'État. Cela voudra dire que les agents économiques, les acteurs du développement, les citoyens devront avoir les moyens de prendre leurs responsabilités, d'agir avec efficacité. Cela signifie, en termes de coopération, que nous aurons, nous, les moyens d'atteindre ces gens-là, en partenaires, et non plus seulement en partenariat avec les États. C'est donc un bouleversement, des habitudes, au Nord ou au Sud. Telles sont, à mon sens, les priorités pour le développement.

La conquête de l'État de droit

Du côté de la démocratisation, je préférerais que l'on parle de la conquête de l'État de droit et du pluralisme. Là aussi il y a beaucoup d'implications en termes de politiques à mettre en œuvre au Sud et d'appuis par le Nord. Ces politiques-là ont été évoquées tout à l'heure, et nous sommes tous convaincus que beaucoup va tourner autour de la capacité de nos partenaires du Sud, à concevoir, définir et mettre en œuvre des politiques de réformes administratives et de la fonction publique en profondeur. Développement institutionnel proprement dit aussi, c'est à dire faire fonctionner des Parlements et les Gouvernements, rendre la justice de façon équitable et équilibrée, avec des structures pour cela, qui sont là aussi le plus souvent en grand péril.

Il y a place pour des politiques dans ces domaines, il y a place pour une coopération. J'ai l'impression que si nous sommes capables, plus exactement, si les pays qui sont concernés sont en mesure d'orienter leur développement économique sur quelques axes qui mettront en œuvre des procédés, des manières de faire, tout à fait nouvelles, et s'ils sont capables en même

temps de définir des politiques d'accompagnement de l'État de droit et du pluralisme, alors nous aurons peut-être résolu la contradiction dont nous parlions tout à l'heure. Je ne pense pas qu'on puisse la résoudre autrement que dans des approches dynamiques de ce genre. Je suis d'ailleurs frappé de constater que c'est un peu ce qui se fait, et qu'aujourd'hui, non seulement, je trouve ce jugement simplificateur mais aussi désuet. Il avait peut-être du sens il y a quelques années mais la manière dont les pays du Sud sont en train de mesurer les enjeux, de relever les défis, de prendre les décisions qui permettront de gérer cette transition démocratique renvoie ce genre d'affirmation à un certain passé. Et j'ai l'impression, qu'au bout du compte, bien que l'on se défende de dire et justement parce que l'on se défend de dire qu'il faut exporter des modèles, on n'exporte au moins un certain complexe de supériorité.

Le rôle de l'enseignement supérieur

J'aborderai pour finir l'enseignement supérieur. Je ne souhaite pas que nous prenions ce problème-là non plus par le petit bout de la lorgnette. Mon prédécesseur a eu raison d'insister sur certaines choses essentielles. Les Universités du Nord et du Sud doivent être capables d'accompagner la démocratisation à travers des enseignements et de la recherche sur ce qu'est la démocratie. Mais là aussi, nous aurions apporté une réponse partielle, si nous ne sommes pas capables de dire aujourd'hui que ce qui est en cause c'est la mission même, et donc l'organisation et le mode de fonctionnement de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, en fonction de ces nouvelles priorités. Dans la phase de transition démocratique, l'enseignement supérieur a un rôle à jouer. Ce rôle ne peut pas être celui qu'il était jusqu'à aujourd'hui. Il faut passer de l'enseignement des grandes choses à des formations. Il ne faut pas négliger les grandes choses, mais il faut être capable de s'adapter, d'être plastique, il faut être souple, et c'est très difficile, dans un contexte qui lui, à l'inverse, est largement rigidifié par la crise économique et financière, ce qui fait que le manque de moyens est un obstacle majeur à cette espèce de plasticité pourtant nécessaire.

Il faut aussi, et cela nous concerne, favoriser de toutes les manières possibles les transferts de technologies. L'Université du Sud de demain est un endroit où il y aura de la souplesse, de l'adaptation, de la formation de l'appropriation des technologies les plus pointues. N'imaginons pas, là non plus, que l'on peut faire du développement au rabais, que l'on peut « bricoler » des politiques. Il faut se doter des outils les plus sophistiqués, pour définir et mettre en œuvre des politiques, que ce soit au Sud ou au Nord. Il faut que les enseignements du Sud et les Universités du Sud prennent ce virage. J'ai l'impression que ce que nous sommes en train de faire en Francophonie est une bonne réponse des pays du Nord, à cette exigence de mutation. C'est une bonne réponse, car il faut qu'elles cessent d'être des enclaves et s'ouvrent sur l'extérieur. Je sais qu'il existe une Université des Réseaux d'Expression Française ; je lis le mot « Réseau » dans cet intitulé et j'en suis heureux : c'est une des réponses, une voie de désenclavement. D'autre part, les systèmes d'enseignement supérieur dans les pays du Sud, je parle de l'Afrique, que je connais mieux que le reste, ne doivent pas continuer en permanence à être considérés comme des éléments de souveraineté. L'un des drames de l'enseignement supérieur en Afrique, mais c'était légitime, a été de considérer que l'existence d'une université est un élément de souveraineté comme l'existence d'une compagnie aérienne nationale. On se rend compte en termes de

gestion efficace que ce n'était pas forcément la meilleure réponse et qu'avoir des systèmes nationaux, par exigence de souveraineté, conduisait parfois à faire l'impasse sur le fond des choses. Cela veut dire vraisemblablement qu'au Sud, la dimension régionale, l'émergence de pôles régionaux devraient devenir une priorité, en les choisissant bien, en les portant sur les créneaux du futur et en faisant en sorte que la masse critique soit établie. Cela n'a pas grand sens d'organiser des formations techniques pointues pour des promotions de 15 étudiants. Cela n'a pas grand sens financièrement, et en termes de corps professoral. Il faut des promotions de 50 ou 100 personnes; il y a donc place pour un échelon régional. L'essentiel, finalement, est de dépasser les dichotomies artificielles, de concevoir clairement que la plupart de nos partenaires sont engagés dans des transitions démocratiques qui seront longues et coûteuses, qu'il faudra les appuyer par des opérations de développement et qu'il ne faudra pas y mettre des conditions préalables, (« *démocratise-toi d'abord, je t'aiderai ensuite* »).

Il faudra aussi, et ce sera ma conclusion, faire en sorte que dans ce processus, on ne donne pas systématiquement l'impression à nos partenaires du Sud qu'il y a des recettes et des réponses automatiquement adaptées à leur situation. Dans ces domaines-là, j'en suis convaincu, il n'y a pas de réponse préétablie. On ne peut pas faire de l'économie au rabais, et ce serait une grande mystification d'imaginer que l'on peut faire plus simple, plus rustique. C'est faux, et là aussi, cela veut dire quelque chose pour l'enseignement supérieur dans la transition démocratique.

M. Joseph KI ZERBO

Ancien Secrétaire général du Conseil Africain et Malgache pour l'enseignement supérieur.

Une contribution méthodologique

Je voudrais intervenir dans ce débat, non pas pour traiter tellement du fond du problème que pour apporter une contribution méthodologique. Il faut éviter d'en faire une question de pure sémantique, en opposant des concepts et non pas des réalités parce que, ceux qui doivent être développés, ceux qui ont profité de la démocratie sont des personnes en chair et en os qui se battent et se débattent pour émerger au-dessus de la ligne de flottaison d'une condition sub-humaine. Dans le libellé qui nous est proposé, « *Démocratie et Développement* », c'est le mot « *et* », qui me semble crucial. On ne peut comparer les deux termes « *Démocratie et Développement* », sans les avoir rigoureusement définis.

C'est, je crois, la source de tous les dialogues de sourds. Mais peut-on définir, délimiter étroitement des vocables dont le sens a varié et varie encore selon le temps et l'espace ? Quand on prend une même région, la région européenne par exemple, depuis le temps des Grecs, où la démocratie impliquait l'existence d'esclaves jusqu'à la fin de 1789, on constate en 1991 un certain nombre de mutations. Il serait intéressant de recourir à une traduction ou à une transposition de ces deux concepts, dans les langues africaines par exemple. Nous

serions bien étonnés de voir qu'il n'y aurait plus de débat, parce que ces deux concepts nous ont été transférés avec une charge historico-culturelle bien déterminée.

Le multipartisme n'est pas synonyme de démocratie

Donc, dans un premier temps, je voudrais souligner qu'il y a souvent un faux débat. Pourquoi ? Parce que si on donne à ces deux termes un sens étroit et réductionniste, il n'y a plus lieu de débattre. Si la démocratie équivaut au multipartisme, il n'y a pas de relation significative entre la démocratie et le développement. La démocratie, réduite à son squelette formel, n'embraye nullement sur le développement, bien au contraire. Par exemple, au Zaïre, avec plus de 200 partis politiques, il y a là un avatar caricatural du monopartisme en réalité et une source d'instabilités chaotiques.

Dans ce cas, il ne s'agit pas de partis au sens occidental du terme : on parlera de contrebande sémantique que les peuples vont payer cher et payent déjà assez cher, comme ils ont payé pour « l'indépendance », « le développement », etc.

Des usines clés en main et non clés en tête

Le développement réduit à la croissance statistique et comptable, alors que 20 % de la population contrôle 80 % des terres ou des revenus, est donc une insulte à la démocratie. Le cas limite est celui du chef d'État devenu fossoyeur de son propre pays, qui détourne et privatise à son propre compte le bien public et jusqu'à hauteur concurrente de la dette publique de son pays. Il est, à ce moment-là, inutile de parler de comparaison entre démocratie et développement puisque, ni l'un, ni l'autre n'existent. Si la balance des paiements se porte bien, alors que la majorité des gens se porte très mal, c'est le même cas. Lorsque le développement est basé uniquement sur la délocalisation d'industries étrangères, avec des technologies de pointe non maîtrisées par les intéressés, des usines clés en main, mais malheureusement pas clé en tête, il n'y a ni démocratie, ni développement, donc rien à débattre.

Et pourtant, on a entendu soulever ce faux débat : le développement économique est un préalable à la démocratie, il est impossible de partager un gâteau avant de le produire. L'expérience de l'Europe est là. L'idéologie communiste a rencontré l'idéologie libérale capitaliste sur ce point du moins comme constat historique, l'assimilation s'est faite sur le dos de quelqu'un. C'est un constat historique. Trois réponses à cela :

Depuis 30 ans, les paysans africains ont vu leurs surplus, écumés par l'écrasement des prix ou par les caisses des stabilisations. Le résultat ? Ni démocratie, ni développement. Et pourtant les prélèvements sont allés bon train !

Et c'est là où intervient mon deuxième point : un producteur qui se sent spolié, produit moins ; l'esclave est un travailleur peu performant, d'où les stratégies de refus, d'évitement, de contournement des paysans que l'on connaît bien. Le paysan africain n'a pas été protégé comme son homologue des pays du Nord, ce qui a conduit d'ailleurs à la surproduction dans les pays européens.

La démocratie bancaire

Le producteur est aussi un consommateur, c'est le troisième point, qu'on oublie très souvent. Amputer gravement son revenu c'est atteindre son pouvoir d'achat et par conséquent la demande solvable, globale du pays. Sans évoquer les exemples historiques du reste du monde, le cas de l'Europe ne me semble pas reproductible, ne serait-ce que parce que l'Europe a disposé pendant des siècles de colonies planétaires. Mais ce n'est pas le cas de nos pays africains. Le développement bancaire n'a pas conduit à la démocratie intégrale, C'est comme si on les hissait sur la première marche d'une échelle et qu'ils s'occupaient à détruire toutes les autres marches, se faisant du mal à eux-mêmes et à leurs concitoyens.

De la même manière, la démocratie bancaire a produit le quart monde. Dans les pays riches, la dérive écologique, la drogue etc. sont transférés mécaniquement par une sorte de mimétisme infantile voir simiesque dans les pays du Sud.

Autre face du débat, autre hypothèse : si l'on donne à la démocratie et au développement le maximum d'extension dans leur acceptation du terme, là aussi il n'y a pas de débat véritable. Si le développement correspond à l'épanouissement de tout homme dans tous les hommes, etc., et si la démocratie signifie que le peuple est à même de participer aux responsabilités, à toutes les chances et à tous les fruits de la production, matériels et non matériels, les deux termes sont purement coextensifs et synonymes. Dans ce cas, il n'y a pas lieu de faire de comparaison : la hausse du taux d'alphabétisation de 20 % à 95 %, est une forme de promotion de la démocratie et du développement ; de même, faire passer le budget de l'éducation de 20 à 40 % aux dépens des armements, est aussi une forme de promotion des deux.

Cette approche n'est pas efficace, parce que si on envisageait cela, ce serait envisager la démocratie absolue qui n'existe pas. Or, le politique s'exerce dans le champ du possible en direction du souhaitable, et la démocratie absolue est un cas idéal, un rêve inaccessible.

La démocratie au commencement et à la fin du développement

Il faudrait donc, et c'est mon troisième point, que notre démarche, dans l'analyse et dans l'action, s'exerce entre ces deux extrêmes : le réductionnisme absolu et l'acceptation de ces deux mots dans leur sens le plus large. C'est là qu'on peut trouver des points d'ancrage, de convergence, pour les luttes des jeunes générations entre les cauchemars d'aujourd'hui et le rêve de demain. Les démocraties africaines doivent inscrire leur lutte entre ces deux pôles, et toute stratégie de lutte implique l'identification des objectifs, des moyens et des étapes. Après la fixation stérile actuelle sur l'objectif d'un développement impossible dans les conditions structurelles en vigueur, notre problème est le suivant : le développement est impossible dans les conditions structurelles en vigueur, qu'elles soient internes ou externes. Il importe de prendre le problème par l'autre bout et de mettre l'accent sur la face démocratique du développement, en sachant que chaque acquis sur la voie de la démocratie est une victoire du développement réel. En effet, si l'objectif est le développement démocratique, il faut savoir que la démocratie est au commencement et à la fin du développement, comme un minimum de développement est une rampe de lancement incontournable pour cet ébranlement vital qu'est la démocratie réelle. Il s'agit d'une causalité réciproque, où, selon le lieu et le temps, la

priorité logique ou chronologique doit être donnée à l'une ou l'autre facette du développement démocratique.

La thèse imbécile selon laquelle il fallait le développement économique avant l'accès à la démocratie est heureusement en déroute. En effet, qui va-t-on démocratiser, si la dictature a déjà détruit non seulement le ressort mental mais la vie biologique même des intéressés ? Comment démocratiser ce qu'on a déjà éliminé physiquement, ou « néantisé » moralement ? On retrouve ici le dicton et le proverbe africain : « *on ne peut pas coiffer quelqu'un en son absence* ». La présomption détruit le peuple, comment le développer ? »

Une stratégie pour le développement démocratique

C'est pourquoi la stratégie de lutte pour le développement démocratique doit embrasser le binôme insécable de la démocratie et du développement. Et cela en mettant l'accent sur les trois éléments suivants – c'est par là que je vais terminer – qui sont à la fois des conditions, des sous-objectifs, des moyens ou des carburants de la révolution démocratique.

Premièrement : il est impératif de se battre pour les droits de l'homme. Je n'insiste pas sur ce point déjà longuement traité.

Deuxièmement : le combat pour la personnalité culturelle. En effet, chaque peuple est doté d'un itinéraire historique singulier. C'est le Président lui-même qui le disait : si l'on fait semblant d'ignorer toutes ces pesanteurs historiques qui nous viennent de loin, on navigue à l'aveuglette. La Sécurité Sociale, par exemple, en Europe et en Afrique, intéresse le développement et la démocratie, mais ne recouvre pas les mêmes réalités en Europe et en Afrique ; c'est ici qu'intervient le facteur culturel.

La culture sociale est le moment identitaire de l'auto-réalisation d'une société dans le champ du vivre et des raisons de vivre. Sans un axe culturel expurgé de ces éléments négatifs ou aliénants, toute société est vouée au transfert mimétique d'un modèle fatal pour le développement, comme pour la démocratie. On ne développe pas, on se développe. Le singe ne se développe pas, encore moins démocratiquement. Entre les deux faces de la médaille « démocratie développement », le culturel constitue le pont omniprésent. Quelques exemples : l'alphabétisation, l'éducation dans les langues des peuples sont un puissant levier à la fois pour la démocratie et pour le développement. La thérapie africaine, scientifiquement contrôlée, peut à la fois démocratiser les médicaments et les savoirs et développer la santé.

La culture, logiciel du développement démocratique

En troisième lieu, la solidarité africaine : ce n'est pas seulement un vague état d'âme mais un capital à propulser dans la modernité, pour la sauvegarde des plus faibles. La culture est donc le logiciel du développement démocratique et l'on pourrait citer de nombreux exemples du même type. Les asiatiques ont réussi, par exemple, à enraciner socialement l'entreprise sans ruiner ses vertus de performances et le secteur informel nous fournit aussi maints exemples

dans ses formes des recettes originales d'entrepreneuriat. La culture sociale est donc le plus court chemin de soi à soi-même à un niveau supérieur, elle démocratise le développement.

J'en arrive à ce troisième scénario, qui sera hors de portée tant que nous n'aurons pas produit l'espace minimal de notre développement qui n'est pas seulement l'espace juridique. Henri LEFEBVRE a parlé de production de l'espace : aujourd'hui, l'espace est le capital primordial, non pas seulement en tant qu'espace géographique mais base écologique, lieu d'accumulation des avoirs, des savoirs, des pouvoirs et des valeurs. A ce titre, l'espace humanisé dispose d'une capacité catalytique, d'un pouvoir séminal. C'est à cela qu'il faudrait que les Africains s'attachent aujourd'hui, aussi bien pour la démocratie que pour le développement. L'espace est plus qu'un facteur et un outil à cultiver, politiser, il devient l'une des dimensions de l'auto-réalisation et pour terminer sur ce point, je ferai allusion à une expérience que j'ai eue, celle du Gabon.

De la nécessité de constituer un ensemble intégré africain

Des expériences célèbres ont montré que, même au plan physique et biologique, c'est absolument indispensable, on a montré que les souris soumises à un rétrécissement graduel de leur espace, finissent dans le déséquilibre nerveux. C'est pour cette raison que les tortionnaires, aussi, emploient la restriction de l'espace comme l'une de leurs terribles armes. On a mille fois déploré que sans intégration africaine, il n'y a ni développement agricole ou industriel, ni démocratie. On peut démontrer de la même manière qu'il n'y aura de démocratie stable dans aucun des pays africains tant qu'on n'aura pas ce minimum d'espace dont je parlais tout à l'heure. Non seulement parce qu'il sont presque tous structurellement inaptes au développement, mais parce que partout, il y a confinement, enfermement, embastillement. La démocratie est en résidence surveillée. Le brassage, la libre circulation, la transparence sont consubstantielles à la démocratie. Ce n'est pas un hasard si les dictateurs africains sont les plus grands obstacles à la libre circulation des biens, des personnes et des idées, au point de transformer leur pays en cantonnement de peuples otages. J'ai fait l'expérience du CAMES où nous sommes arrivés au stade du transnational, c'est-à-dire que les décisions prises au niveau du CAMES s'imposent aux États même si aucun de leurs ressortissants n'est et n'était présent là où la décision a été prise !

Le centre d'excellence, l'intégration des moyens intellectuels et, pour les universités, le fait de se donner comme objectifs des programmes et des projets inter-africains, doit contribuer à faire coïncider la démocratie et le développement. C'est pourquoi le terme qui constitue aussi la clé de voûte de cette dialectique multiforme est le rapport entre l'État et la société civile qui conditionne le processus ascensionnel des peuples. Encore faut-il constituer l'État et structurer solidement la société civile et on arriverait ainsi peut-être à cet objectif que j'estime être le plus important pour nous aujourd'hui : l'Afrique doit se constituer. C'est, je crois, l'Alfa et l'Oméga du développement et de la démocratie.

M. Achille MBEMBE

The Brookings Institution, Washington.

Réformes politiques et logiques autoritaires en Afrique noire

Il est devenu difficile de parler de l'Afrique aujourd'hui. Pour plusieurs raisons : d'une part l'Afrique semble avoir perdu le crédit de sympathie dont elle jouissait dans les années 60. Afin de répondre à cette crise de légitimité et, parallèlement, de maîtriser à leur avantage les recompositions sociales induites par le procès d'ajustement lui-même, de nombreux pays ont entrepris des réformes institutionnelles allant dans le sens d'une libéralisation de la vie politique. Il est sans doute trop tôt pour mesurer la solidité de ces réformes. Elles ne mèneront pas automatiquement vers la démocratie. Plus grave encore : dans la plupart des pays, elles sont conduites dans la perspective d'une restauration, sous des formes plus ou moins acceptables, de la logique autoritaire. On peut difficilement s'expliquer un tel paradoxe si l'on ne tient pas compte des trois faits majeurs que sont la fin du compromis postcolonial, l'aggravation des effets pervers de programmes d'ajustement structurel, et les décompositions qui s'ensuivent.

Contraintes internes et compromis postcolonial

L'État en Afrique n'a pas été qu'une simple structure imposée, par la violence, à des sociétés. Force est de constater que les formules étatiques coloniales firent, tôt, l'objet d'une réappropriation par les Africains. Une constellation d'intérêts proprement autochtones se forgea progressivement, qui a largement influencé la mise en forme des états indépendants. D'où les entités étatiques africaines reposent sur des bases matérielles et sociales éminemment autochtones, qui varient naturellement d'une région du continent à l'autre et leur cristallisation s'est effectuée partout sur le mode autoritaire. La pratique du pouvoir se situait globalement dans la continuité de la culture politique coloniale, et dans le prolongement des aspects les plus despotiques des traditions ancestrales. Les conséquences d'un tel mode de gouvernement sont incalculables. Elles ne sont pas limitées à la destruction du capital humain. Le coût a aussi été économique puisque nulle part sur le continent, à l'époque coloniale comme après les indépendances, l'administration de la coercition et l'exercice du pouvoir à l'état brut n'ont servi à une organisation efficace de la production. Néanmoins, jusque dans les années 1970, l'État pouvait contrôler un certain nombre de ces systèmes d'inégalité et de domination en recourant, soit à la création d'emplois dans la fonction publique, soit à l'économie d'endettement, soit par une intervention directe dans le système productif. D'importants prélèvements pouvaient être effectués sur les surplus agricoles et sur les rentes pétrolières et minières qui permettaient d'acheter les loyautés et d'arracher les allégeances. L'indistinction entre la fortune publique et la propriété privée rendait possible la généralisation d'une économie d'allocation dont les autochtones n'étaient pas les seuls bénéficiaires. Cette manière d'organiser la vie économique permettait aussi de soutenir un système complexe de transferts de revenus entre les circuits formels et les circuits parallèles, entre les ménages urbains et les ménages ruraux, entre les plus riches et les

plus démunis. Ces modes d'organisation avaient leur cohérence interne et leur rationalité propre, tant du point de vue politique que sur le plan économique. L'État, en se substituant au marché, devenait une prodigieuse machine créatrice et régulatrice des inégalités et de la violence. Cette sorte de compromis garantissant le « welfare » des couches moyennes et des élites administratives permettait d'assurer la viabilité des formules postcoloniales de gouvernement. Cette élasticité dans la redistribution fondait une part de la légitimité des formules postcoloniales de gouvernement et rendait moralement tolérables les rapports d'inégalité et de domination.

Contraintes externes et ajustement

Cette économie politique était peu soucieuse des impératifs de productivité. Les nouvelles données de la concurrence internationale et la dérégulation des échanges intervenues dans les années quatre-vingt ont donc contraint ces économies à se repositionner au sein de l'espace mondial. Les économies africaines, excentrées par rapport aux pays de la triade, (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique) n'ont pu s'insérer de manière active et profitable dans la nouvelle division internationale du travail. On comprend que la nouvelle vague d'internationalisation du capital est en passe de les ignorer, et ce d'autant plus qu'à la fin de la guerre froide, l'ouverture des marchés à l'Est et la persistance de la tyrannie et du désordre en Afrique tendent à accentuer la dévalorisation géopolitique et idéologique du continent. Si l'Afrique continue d'être insérée dans les rapports économiques internationaux, elle l'est cependant sur un plan subalterne, et selon des modalités inédites et extrêmement complexes. Rappelons que les politiques d'ajustement structurel constituent l'une des modalités de ce nouvel ancrage à l'économie mondiale, ou en tous cas l'un de ses instruments privilégiés (et controversés.) Leurs résultats restent cependant, d'un point de vue strictement économique, peu probants : l'essor des exportations s'est avéré insuffisant pour assurer le paiement de la dette, et ce, malgré l'amplitude des dévaluations. La réduction des déficits s'est faite au prix d'une nette diminution des investissements publics, et, dans certains cas, des dépenses ordinaires de fonctionnement. Souvent, les charges de la dette interne ont persisté, tandis que la baisse des dépenses de l'État en salaires et l'accélération de la hausse des prix provoquaient un effet dépressif sur les dépenses de consommation et sur les investissements privés. Dans ces pays, le produit intérieur brut a chuté. L'informalisation de l'économie s'est poursuivie à un rythme jamais vu auparavant, la part « souterraine » des transactions et des arrangements ayant étendu ses ramifications jusque dans les échanges avec les marchés internationaux. Le basculement de pans entiers de la société dans l'économie souterraine, les nouvelles formes de capture et d'exploitation de la main d'œuvre, la criminalisation croissante des classes dirigeantes... ont affecté directement les régimes africains postcoloniaux sur les deux plans que sont d'une part, les bases matérielles et sociales sur lesquelles ils reposaient jusqu'à présent, et d'autre part la façon dont ils se faisaient légitimer. La brutale déflation du secteur public et parapublic a provoqué la dissolution d'un grand nombre de sociétés d'État. Assortie de sérieuses compressions de personnel, la « privatisation » des entreprises publiques a contribué au blocage du système des transferts intracommunautaires, réactivant au passage les conflits autour de la répartition des richesses. C'est la colonne vertébrale de ces régimes qui est affectée puisque le système des libéralités sur lequel reposait, en partie, leur légitimité est gangrené et, dans la majorité des cas, ne dispose plus des moyens de sa reproduction. Les programmes d'ajustement structurel ont donc plutôt amplifié la vulnérabilité non seulement de ces

économies, mais aussi des fabriques sociales et matérielles sur lesquelles reposait localement un minimum de productivité. Les effets pervers ont érodé le compromis postcolonial, émasculé les instruments traditionnels du pouvoir et entraîné une profonde modification des structures sociales et des attitudes culturelles.

Le spectre du 19^e siècle

Au sortir du 20^e siècle, l'Afrique ne se retrouve plus qu'avec deux options. La première est de se projeter dans le siècle prochain, en relevant victorieusement le défi de la productivité, c'est-à-dire en retournant à son avantage les conditions de son rapport au marché extérieur. Le conflit avec le marché mondial ne sera pas tranché au bénéfice du continent s'il continue d'être négocié dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, à partir des postulats définis et imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. L'Afrique doit relever le défi de la productivité. Ce défi ne sera pas relevé victorieusement sans un accroissement des régimes de productivité, c'est à dire en définitive des façons de construire l'inégalité. De ce point de vue, le passage au 21^e siècle passe donc par la mise en œuvre de systèmes de reproduction de la force de travail reposant, plus qu'auparavant, sur l'intensification de l'exclusion sociale. Dans ces conditions, la démocratie en Afrique ne surgira pas forcément des décrets administratifs. Le possible démocratique dépendra de la façon dont sera historiquement tranché le débat sur le point de savoir si l'exclusion sociale est légitime. L'enjeu de la réforme des constitutions et des institutions en Afrique portera sur leur capacité de rendre socialement et moralement acceptables des mécanismes d'exclusion, tout en ne ruinant pas définitivement les bases déjà fragiles de la société. A défaut de cette sortie par le 21^e siècle, l'autre option est le retour au 19^e siècle. Les signes d'une déliquescence ne manquent pas dans l'Afrique d'aujourd'hui. Ils sont au demeurant plus nombreux que les autres. La première option, celle d'un saut dans le 21^e siècle, ne sera pas à la portée de tous les pays.

Monsieur Jean du BOIS de GAUDUSSON

Vice-Président de l'Université de Bordeaux I, Doyen de la faculté de droit.

Le défi des pluralismes

Les rapports de la démocratisation et du développement économique sont parmi les plus délicats à examiner ; et l'on sait à quels abus ces analyses ont pu donner lieu. A cet égard, l'Afrique a su infliger de sévères démentis à tous ceux qui, sous couvert des sciences sociales, sous couvert de théories scientifiques, ont établi des corrélations justifiant par l'état de sous-développement l'autoritarisme de régimes supposés ou se prétendant plus aptes à assurer le

plus rapidement le progrès économique. N'a-t-on pas parlé, il y a une quinzaine d'années, à propos de certains régimes politiques pluralistes africains de ce luxe que la démocratie constituait pour l'Afrique... On a même pu construire des modèles théoriques pour démontrer que la modernisation et le développement politique nécessitent la réunion de pré-requis d'ordre économique et social, pour la plupart hors d'atteinte.

Le changement politique, clé du développement économique

Il n'est pas sûr qu'une telle approche – dont on connaît les dangers- soit définitivement écartée. Elle l'est peut être chez les scientifiques et les gouvernants – mais l'actualité montre qu'elle est loin d'être totalement abandonnée, mais l'est-elle dans les populations ? Celles-ci ne placent-elles pas tous leurs espoirs de développement économique rapide, d'amélioration de leur situation quotidienne dans le mouvement de démocratisation politique déclenché depuis quelques années ; pour beaucoup le changement politique n'est-il pas considéré comme la clé nécessaire (c'est notre opinion) mais aussi suffisante du développement économique.

Ainsi, posée en termes de corrélations, de comptabilité et même de nécessité, dans un sens comme dans l'autre, la question des relations démocratisation-développement conduit à des désillusions, des impasses et des débats où bien souvent l'idéologie et les considérations tactiques occupent une place de choix. En toute hypothèse, les questions sur ce point sont sans réponses.

On proposera donc de poser le problème différemment et, plus modestement de partir d'un constat : L'Afrique, comme d'autres continents, connaît ce que l'on pourrait appeler une véritable « revanche des pluralismes ».

Une conjonction de pluralismes

Longtemps niés, bridés, combattus, les pluralismes accèdent à la scène publique officielle. Cette « irruption » se fait dans tous les domaines : évidemment politique – le nombre des partis politiques atteste de son existence, même si certains regrettent l'émiettement que l'on constate dans certains pays –, mais aussi économique comme le montrent les politiques économiques de libéralisation et de privatisation qui restaurent le rôle des autres acteurs que publics ; pluralisme aussi d'ordre administratif, moins développé mais qui est recherché dans le cadre des réformes des collectivités locales auxquelles s'attachent de plus en plus d'États. Ces évolutions sont plus ou moins développées et varient considérablement d'un État à un autre ; et l'on connaît leurs limites. Il n'en reste pas moins que toutes remettent en cause – ou s'y essaient – un État, le monopole et la toute puissance d'un État-parti, d'un État-entrepreneur et d'un État central ; elles soulignent l'obsolescence d'une série de techniques et mécanismes de gouvernement et l'échec d'une stratégie.

L'Afrique est en outre caractérisée par une conjonction des pluralismes, la simultanéité de leur réalisation et de leur institutionnalisation. C'est peut-être là, les pluralismes se renforçant mutuellement et s'épaulant, que réside une des chances de rendre effective la démocratisation politique et le développement économique, et de remettre en cause un mode de

pouvoirs dont beaucoup se demandent si sous couvert de modifications constitutionnelles et de discours politiques il ne tend pas à perdurer.

Ainsi, si elle n'est pas une panacée aux problèmes des pays sous-développés, la démocratie pluraliste n'en reste pas moins la meilleure façon de faire face à la crise ; approfondie par le processus décentralisateur, elle peut faciliter l'adoption et l'application des réformes souvent drastiques exigées par les nouvelles politiques économiques. Dans le même sens, la démocratie politique ; elle contribue à limiter le rôle de l'État et à contraindre les politiques à composer avec les autres agents économiques et sociaux.

Et, l'une des tâches auxquelles est confrontée l'Afrique – comme les pays de l'Est européens d'ailleurs – est précisément de construire, organiser et réguler ces pluralismes. Ce chantier est immense puisque dans certains cas, dans certains États, les nouveaux acteurs n'existent pas pour remplir les fonctions devenues vacantes.

L'élaboration d'un cadre institutionnel

Pour se limiter à l'aspect juridique, familier au professeur de droit public que je suis, permettez-moi de rappeler qu'une des urgences est l'élaboration d'un cadre institutionnel dans ce sens. L'Afrique est confrontée à la recherche de solutions juridiques, institutionnelles, constitutionnelles permettant à la fois d'encadrer le pluralisme, de le conforter et éventuellement de l'approfondir ; il revient aux juristes, et notamment aux universitaires, de faire preuve d'imagination par exemple pour définir ou redéfinir les institutions gouvernantes (statut des partis politiques, structure de l'exécutif, etc.), le statut des collectivités locales et régionales avec une réflexion à conduire sur le rôle à conférer aux tribus et ethnies et sur le droit des minorités et des sous-groupes ; il en va de même avec les mécanismes permettant de stimuler les initiatives privées en matière économique et d'établir des articulations entre l'État et le fameux secteur informel. Sans cette institutionnalisation des pluralismes, on ne saurait parvenir véritablement ni à la démocratie politique ni au développement économique.

Pour terminer, une dernière observation, sur la situation et le rôle de l'État et de son appareil dans le cadre des perspectives que nous venons de retracer. De ce point de vue, les évolutions vers le pluralisme, politique et économique, comportent deux risques : celui avec l'affaiblissement de l'État, de voir disparaître le seul instrument qui peut créer et maintenir la cohésion de groupes sociaux encore faiblement intégrés... et que la multiplication des partis, la décentralisation, la disparition d'organismes publics en matière économique peuvent, au moins dans un premier temps, accroître. Faute d'encadrement et d'intermédiaires suffisants, le corps social, notamment dans les zones rurales, est exposé à la menace d'atomisation et pour certaines parties d'exclusion et de repli sur soi.

Dans un autre sens, le risque est plutôt d'un État central se renforçant face à la faiblesse et à l'émiettement de nouveaux relais et acteurs politiques et socio-économiques, avec comme conséquence la perdurance des modes tentés de réduire la démocratisation politique et la libéralisation économique à un mot et à un mode de ralliement contestataire.

Ces deux risques sont réels ; ils peuvent d'ailleurs parfaitement se cumuler. Ils peuvent aussi être écartés par une réévaluation du rôle de l'État, la reconstruction de ses modes de gestion et d'organisation, à partir précisément des pluralismes ainsi que la création de méca-

nismes de régulation et d'articulation des différents acteurs politiques, administratifs et privés. C'est tout l'enjeu du mouvement actuel de démocratisation et de libéralisation que de parvenir à surmonter la contradiction entre le désengagement d'un État hypertrophié et le maintien d'un appareil politico-administratif structurant.

L'Afrique se retrouve ainsi, de nouveau, confrontée au défi des pluralismes. Pour le relever, n'en doutons pas, des solutions inédites et audacieuses devront être trouvées. Il y a là un autre défi, cette fois-ci lancé aux universitaires à qui il revient de contribuer à les rechercher.

M. Michal SEWERYNSKI

Président de la Conférence des Recteurs polonais, Recteur de l'Université de Lodz.

La démocratisation de l'enseignement supérieur

Longtemps, sous le régime communiste, l'idée de la démocratie, la valeur de la démocratie était présente à l'université. Et notre tâche consistait à la défendre, à l'enseigner malgré toutes les difficultés, tous les obstacles. Et c'est grâce à un nombre considérable de professeurs qui n'ont pas été contaminés par une idéologie totalitaire que nous avons su former des milliers d'étudiants qui ont créé ce mouvement bien connu baptisé « Solidarité ».

La démocratie à l'Université

Mais s'il s'agit de la démocratie à l'extérieur de l'université à l'heure actuelle, il faut que l'université ne se borne pas à l'enseigner, à expliquer le sens théorique de la démocratie, mais il faut que l'université polonaise recherche un modèle adéquat pour l'université. C'est notre tâche primordiale aujourd'hui : nous participons activement à la recherche de ces modèles qui pourraient être adoptés et développés dans la vie politique, institutionnelle et juridique de mon pays.

S'agissant de la démocratie à l'intérieur de l'université, cette perspective nous était extrêmement chère et proche, parce que la démocratie, la liberté académique, est une idée, une valeur, dont la tradition remonte au moyen-âge. La première université a été fondée à Cracovie en 1364. Donc, nous avons toujours su ce que signifiait la démocratie, la liberté académique, la démocratie à l'intérieur de l'université. Malheureusement, tout au long de la période communiste, nous avons été privés de cette démocratie.

Nous avons lutté longtemps pour la récupérer et tout récemment, en vertu d'une série de lois de 1990, nous avons retrouvé cette liberté perdue : la trentaine d'universités les plus importantes, a reconquis une autonomie presque complète si l'on excepte les questions de financement, car nous sommes bien entendu tous des établissements étatiques qui vivent de l'argent de l'État. Tout le reste dépend de nous, donc d'un organe législatif qui est le Sénat

de l'université ; pour tous les Conseils de la faculté, toutes les décisions sont prises de façon démocratique. C'est l'une des procédures démocratiques à l'intérieur de l'université.

A propos de l'économie, je voudrais émettre deux perspectives : l'impact des universités sur l'économie et l'impact de l'économie sur les universités.

L'impact des universités sur l'économie

En ce qui concerne l'impact des universités sur l'économie, nous sommes à la recherche des modèles adéquats de l'économie. Nous sommes en train de faire un retour de l'économie planifiée, étatisée, administrée, bureaucratisée vers l'économie de marché. C'est l'objectif majeur de notre politique économique. Or, s'il est très facile de déclarer ce retour, il n'est pas du tout facile de trouver le chemin adéquat, qui mène vers le marché. Personne ne sait comment s'y prendre. La théorie économique est aujourd'hui rôdée lorsqu'il s'agit de lutter contre une crise de l'économie de marché. Mais comment faire un retour de l'économie totalitaire vers l'économie de marché ? Cette expérience n'a encore jamais été menée. Toutes les universités polonaises doivent donc participer à cette réflexion car il est logique et naturel que les politiciens cherchent une réponse auprès des théoriciens. Ce n'est pas par hasard si, parmi les politiciens qui s'occupent de l'économie polonaise à l'heure actuelle, un nombre considérable de professionnels proviennent de la sphère universitaire.

L'impact de l'économie sur les universités

On peut tout aussi bien étudier l'impact de l'économie sur les universités. Or, notre économie est en crise profonde, et celle-ci va durer encore longtemps, malheureusement. Et c'est pourquoi tous les établissements étatiques qui sont financés par le budget de l'État se voient plongés dans des difficultés budgétaires. Et aux vues de ces difficultés budgétaires, on se demande ce que l'on pourrait faire pour trouver des crédits supplémentaires ? C'est la raison pour laquelle l'État nous renvoie au secteur privé en nous disant : « *Si vous n'avez pas assez d'argent, allez le chercher là où il y en a, c'est à dire allez proposer votre recherche au secteur industriel par exemple* ». Mais ce secteur n'est pas assez bien développé. Le secteur étatique qui domine toujours l'économie polonaise n'a pas du tout intérêt à investir, à payer pour la recherche. Le secteur privé n'est pas encore bien développé. Que nous reste-t-il ? Chercher l'argent chez les étudiants. Dans ce cas, nous courons cependant le risque de marginaliser un nombre considérable d'étudiants pauvres parce que la société polonaise n'est pas riche. Cela pose le problème de l'accès à l'université. D'un côté, on voudrait mettre en place des frais de scolarité mais de l'autre côté, il faut se préoccuper du nombre des étudiants parce que l'un des résultats de la politique extrêmement formalisée et « *planifiée* » de l'époque communiste est que le nombre des étudiants par rapport à la population a été considérablement réduit.

Pour terminer, ces problèmes nous mènent vers cette perspective de démocratie : Pour répondre à notre volonté de démocratisation de l'enseignement, nous souhaitons mettre en

place un accès libre et gratuit à l'université, et cette perspective nous mène aussi vers le développement parce que, sans un nombre considérable d'intellectuels, de gens bien formés à l'université, il n'y aurait plus un niveau de culture élevé, il n'y aurait plus de liens avec la culture européenne et mondiale.

Enfin, l'Université contemporaine peut et doit jouer un rôle important en faveur de la démocratisation, du développement économique et du progrès de la civilisation. Ces fonctions sont une conséquence des valeurs au service desquelles les universités ont été fondées il y a des siècles et grâce auxquelles elles ont survécu jusqu'à nos jours.

Telles sont nos préoccupations, nos réflexions à propos de la démocratisation, de l'économie et sur la place de l'université vis-à-vis de cette problématique.

M. Edgard PISANI

Ancien ministre, président de l'Institut du Monde Arabe.

Conquérir sa propre démocratie

Il y a quelques semaines s'est tenu à Paris le congrès forestier mondial. 1 500 techniciens et autres administrateurs y ont participé et l'on a crié à tue-tête que ce qui menaçait le monde, c'était la dégradation de la forêt tropicale, c'est à dire cette forêt précisément qui est confiée aux pays, aux peuples en développement. Mais, avec la même tranquillité ou la même arrogance, on a magnifié l'économie de marché comme étant la seule capable d'assurer le développement du monde.

Comment ne pas retenir de ces propos juxtaposés le sentiment d'une contradiction dont il est singulier qu'elle ne paralyse pas le discours de ceux qui la proposent ? S'il y a dégradation de la forêt tropicale, c'est ou bien parce que les hommes sont trop pauvres pour se payer d'autres combustibles que le bois qu'ils abattent, ou bien parce que les pays sont trop pauvres pour ne pas exporter les richesses forestières grâce auxquelles ils se procurent les devises dont ils ont besoin.

Il y a dans l'affirmation simultanée d'un certain nombre de principes d'intérêt public mondial et d'un certain nombre de principes fondant les droits politiques, une insoutenable arrogance.

Un transfert d'idéologie

En fait, ce à quoi nous assistons, et ce sera ma seconde remarque, ce n'est pas à un transfert de technologie mais à un transfert d'idéologie. Nous y assistons aussi bien dans les pays du Sud que dans les pays du Nord, l'Occident triomphant agissant comme s'il était sûr

d'avoir découvert non pas des vérités mais la Vérité. Et comme si le moment était venu pour lui de faire triompher sa Vérité sur l'ensemble du monde. Cela est fait en matière économique comme cela est fait en matière de démocratie et je mets en garde le tiers monde, les pays en développement, je mets en garde l'Est contre la tentation qu'ils pourraient avoir d'adopter purement et simplement nos formes de gestion de l'économie et nos formes de gestion de la société : le transfert idéologique pur et simple pourrait les conduire à des catastrophes à nulle autre seconde. Je ne peux pas ne pas être étonné de la frénésie avec laquelle les économistes qui étaient hier encore ceux de Monsieur Brejnev ou du Général Jaruzelsky, se proclament aujourd'hui plus libéraux que les plus libéraux d'entre nous, comme si il suffisait de nier ce que l'on a écrit pour découvrir la vérité et construire le monde.

Comment n'évoquerais-je pas ici la conversation que j'ai eue avec un ancien thuriféraire de l'économie soviétique, devenu thuriféraire de l'économie libérale, qui après une heure et demie de conférence devant l'auditeur solitaire et un peu ébahi que j'étais, a été incapable de répondre autrement que je vais le dire aux questions que je lui posais. Je lui ai demandé : « mais est-ce que les règles du libéralisme économique que vous venez d'énoncer sont applicables à l'agriculture ? » Il m'a répondu : « Peut-être pas à l'agriculture » et il m'a donné des raisons. Je lui ai ensuite posé la question de savoir si les règles qu'il avait énoncées avec tant d'autorité, au point presque de m'ébranler, étaient applicables à l'économie des transports. Il a concédé que ce n'était pas applicable à l'économie des transports et il m'a donné des raisons qui m'ont presque convaincu. Je lui ai enfin posé la question de savoir si les règles du libéralisme qu'il prônait étaient tout à fait capables de gérer ce que j'appellerais la distribution des biens rares, c'est à dire ceux que les prix élevés ne sont pas capables de multiplier à suffisance, et il m'a dit qu'en effet, peut-être la gestion des biens rares ne pouvait pas obéir aux lois qu'il avait édictées.

Alors attention ! Nous croyons détenir la vérité et nous prétendons la communiquer aux autres comme une vérité révélée. Nous avons tendance à donner un caractère religieux à ce qui n'est que vérité relative. En fait, la seule attitude que nous puissions avoir est d'une autre nature. Mais avant de dire cette nature, je voudrais parler, non plus d'économie mais de politique.

Les pays en développement doivent conquérir leur propre démocratie

Comment ne pas tenir compte, dans l'analyse que nous faisons de notre revendication universelle des droits de l'homme, de ce que la véritable révolution de 1789 n'a pas été dans l'invention de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, ce que nous faignons de croire, mais dans la substitution du concept des droits de l'homme aux droits divins. Et aller dans des sociétés où le religieux est encore puissant, articuler le droit de l'homme comme évident alors que la religion subsiste encore, sans chercher de médiations conceptuelles entre une situation religieuse donnée et l'affirmation des droits de l'homme qui sont la négation des droits divins, me paraît être une attitude politique absolument aberrante et sans fondement. De là les échecs que nous connaissons : nous faisons semblant de croire que les droits de l'homme sont une révélation et que nous apportons cette révélation. C'est tellement commode d'être le prophète ! Alors que nous avons été nous-mêmes des conquérants, à notre époque, et que nous devons recon-

naître aux autres, aux pays du tiers-monde le droit d'être des conquérants de leurs propres droits de l'homme et de leur propre démocratie.

Quelle est alors la seule attitude qu'il convienne d'avoir à l'égard du problème qui est posé ? Je dirais que la seule attitude convenable tant en matière d'économie, qu'en matière de politique, est l'attitude socratique. Nous devons être des maïeuticiens du tiers-monde. Nous devons aider le tiers-monde à se découvrir lui-même, à découvrir son propre génie, à l'affirmer dans les différents domaines, à dire ce qu'il a hérité de la nature et de la culture, de la conjonction des deux, pour l'aider à définir lui-même, sur un lent et difficile chemin, les modalités de son organisation, les modalités de son progrès.

J'ai été récemment mêlé à un conflit intérieur dans un pays africain, dans lequel il y a une minorité inassimilable à la majorité de ce pays. Et l'on m'a demandé un avis sur la solution possible de cette contradiction, alors que ce pays était en phase de transition politique et que l'enjeu en était la construction d'une démocratie. Je suis allé dire au responsable politique représentant la majorité de la nation, « *vous savez, la démocratie vous oblige à tenir compte de cette minorité* ». Je me suis entendu dire avec la plus grande tranquillité, la plus grande naïveté d'une certaine façon : « *mais pardon ! La démocratie n'est pas la règle de la majorité ?* » Alors j'ai répondu : « *oui, la démocratie est la règle de la majorité mais lorsque nous sommes dans des pays pluriethniques, la démocratie c'est aussi le régime du consensus* ».

Est-ce que l'on imagine ce que suppose d'exercice intellectuel et d'ascèse, pour des pays dans l'état de développement politique actuel, la découverte tout en même temps du recours au vote, c'est-à-dire du recours à la loi de la majorité, et celle du recours au respect du minoritaire au nom du consensus et de l'équilibre national ?

L'enseignement supérieur en Afrique : un immense gaspillage

Je ne voudrais pas conclure mon intervention sans faire référence au sous-titre de notre conférence. Je crois que le jour viendra où l'on fera l'analyse de l'enseignement supérieur dans les pays africains en particulier et où l'on constatera que cela a été l'un des lieux du plus grand gaspillage possible, du plus grand gaspillage imaginable. J'y vois deux raisons. Comment ne pas aller au gaspillage, d'abord, lorsqu'on met en place un système d'enseignement supérieur totalement ignorant de l'état et des besoins du pays dans lequel cet enseignement supérieur est dispensé ? Comment ne pas aller au gaspillage, lorsque l'on forme des gens dont on sait qu'ils n'auront pas d'emploi sinon en s'expatriant ? Comment parler de développement de l'enseignement supérieur sans avoir parlé de développement de l'enseignement technique et sans avoir parlé de développement tout court pour que les choses marchent à peu près du même pas, faute de quoi, l'enseignement supérieur, qui aura été dispensé, l'aura été pour alimenter les centres de recherche d'Amérique et d'Europe ?

Mais la deuxième raison pour laquelle il me semble que l'enseignement supérieur a été occasion de gaspillage, je la chercherai dans une analyse développée par Bertrand SCHWARTZ, qui constatait il y a quelques années, que, lorsqu'un individu formé quitte le lieu de formation pour aller dans un milieu de travail dans lequel il ne réalimente pas quotidiennement sa connaissance, celui-ci oublie en quelques années tout ce qu'il a appris et tout l'enseignement et toute la connaissance qui lui ont été donnés sont gaspillés. Or, dans les

pays d'Afrique, aucun système d'enseignement post-universitaire, d'enseignement par correspondance, de recyclage, de contact, n'a été mis en place pour permettre à ceux qui ont été formés de demeurer formés, dans la brousse la plus profonde, sans électricité, sans livres, sans contact social leur permettant de se développer. Alors, avant de juger les autres, essayons de juger ce que nous avons fait.

Mme Christine DESOUCHES

Déléguée auprès du Secrétaire général de l'ACCT pour la coopération juridique et judiciaire.

La démocratie, synthèse exigeante de liberté et d'égalité

Le moment historique actuel nous conduit à repenser la démocratie dans sa double dimension, politique et économique. Le problème, tel qu'il a été posé, démocratie et développement, démocratie avant développement ou l'inverse, me semble mal posé : il faut revenir, dans la phase historique où nous sommes, à la démocratie dans sa plénitude. Nous avons vécu une période dans laquelle s'est effectuée une très malsaine division du travail dans le monde, les pays dits de démocratie libérale et marqués par un régime économique capitaliste se spécialisant dans la démocratie politique et les pays relevant de régimes dits communistes, se spécialisant dans une recherche de démocratie économique : aux uns la liberté, aux autres la recherche de l'égalité. Je crois que l'erreur était profonde et ce que nous vivons ces temps-ci en témoigne, car la démocratie est une synthèse, difficile naturellement, mais c'est une synthèse exigeante de liberté et d'égalité en même temps.

Dans la mesure où la notion de violence révolutionnaire devait aboutir à un progrès social par la prise de pouvoir par une classe sociale exploitée, le projet communiste a échoué. D'où peut alors venir le progrès social ? La réponse est à trouver dans l'État de Droit, à condition, toutefois, que cet État de Droit vise à la fois la démocratie politique et économique.

Par ailleurs, le renouveau de la démocratie doit être valable partout et parler de la démocratie et du développement dans le tiers-monde, signifie nécessairement revenir à la question de la démocratie en Occident. Nous pouvons mettre l'accent sur quatre points, car n'oublions pas que la démocratie demeure une chose difficile et que dans notre Occident, elle est en difficulté. Les journaux sont remplis d'appels, de constatations mettant en évidence un déficit démocratique. C'est une expression qui prend de plus en plus d'importance et nous savons bien que nous sommes confrontés à un problème majeur. Je pourrais prendre quatre exemples dans lesquels la démocratie dans les pays du tiers-monde, en Afrique, consisterait à récupérer la décision dans son ensemble, c'est-à-dire à récupérer la part de décision qui, pour l'instant, se joue ailleurs.

Des processus de codécision

En même temps, nous sommes devant des codécisions : la plupart des actions économiques du développement sont aujourd'hui internationales, de telle sorte qu'il s'agit de codécisions, une partie étant prise par un pays en voie de développement et une autre dépendant des pays occidentaux. Dès lors qu'il y a codécision, il faut que le contrôle démocratique s'exerce dans les deux cas.

Prenons l'exemple des ventes d'armes. Ne relève-t-il pas de la démocratie et du contrôle démocratique, à la fois des populations concernées par l'achat d'armes, et des populations que nous sommes, que ce genre de marchés internationaux soit strictement contrôlé par des procédures démocratiques ? Deuxième exemple dans le même sens : que l'État, à l'exemple de la France, cesse d'apporter la garantie de la COFACE, garantie publique à l'exportation à autre chose que des produits utiles au développement ? En tout cas pour les exportations vers les pays en voie de développement. Il faut que l'État favorise l'exportation de technologies spécifiques et nécessaires au développement. Là encore, ce sont en réalité des codécisions. Ce qui est décidé, de manière peu démocratique en France, à l'intérieur de la COFACE, aura des conséquences sur la population française et sur les populations des pays du tiers-monde. Une véritable démocratie, dans la double dimension que j'ai évoquée, politique et économique, supposerait un contrôle de ce genre de décisions.

Le soutien aux marchés des matières premières

Le soutien aux marchés des matières premières est un principe primordial. Il y a eu en cinq ans un effondrement du marché du café de l'ordre de 60 %. Nous le savons bien, nous, les consommateurs occidentaux, et nous trouvons sans doute agréable que certains produits soient en baisse sur notre marché. Mais savons-nous que certains pays d'Afrique sont gagnés maintenant par la nécessité pour les paysans qui, jusqu'à présent, vivaient de cette culture, de changer totalement leurs productions et de passer à la production de la drogue ? Nous sommes tous concernés ! Eux par ces choix draconiens et terrifiants, et nous, parce que, en réalité, les consommateurs de ces productions nouvelles seront nos propres enfants. Alors, encore une fois, quel est le contrôle démocratique actuel de la décision qui se prend pourtant sur la question des prix des matières premières ?

Enfin, puisque ce colloque est placé sous le titre de l'enseignement supérieur, il doit tourner autour d'une réflexion sur ce sujet. Les choses sont liées et la chute des recettes d'exportation, en diminuant les ressources publiques dans plusieurs états, a gravement affecté les budgets de santé et d'éducation et c'est un soutien prioritaire qui doit être donné à ces budgets par le biais de l'aide et de la coopération. L'éducation est un secteur-clef naturellement. Que veut dire démocratie ? Nous n'en avons pas suffisamment parlé dans un pays analphabète. Je connais un pays dans lequel, récemment, on a proposé le multipartisme. Mais comment décider quels seraient les partis autorisés à se présenter ? Il fut convenu que les partis devaient avancer la preuve d'avoir recueilli mille signatures. Ainsi, on a vu dans les petits villages, des personnes en blouse blanche se présenter sur la place du village; naturellement, la population croyait que c'était pour une campagne de vaccination et s'est présentée. Les personnes en

blouse blanche leur ont demandé de donner leur signature, promettant de revenir la semaine suivante ». Les signatures ont été récoltées de cette manière pour constituer des listes de partis politiques qui n'avaient pas, pour l'instant, des bases véritables suffisantes.

Le développement suppose la mise en commun du savoir

Je voudrais donc terminer par une réflexion sur une donnée récente qui n'est, je crois, pas très connue et n'a pas fait l'objet de beaucoup de commentaires dans la presse. Dans le cadre des travaux de l'UNESCO, il avait été décidé, lors de l'avant-dernière conférence générale, de pousser le plus loin possible le projet d'une convention sur la reconnaissance universelle des titres des diplômes universitaires. La conférence générale ayant donné mandat au Secrétariat de l'UNESCO de travailler sur ces bases, le Secrétariat a rédigé un texte subtil, nuancé, plein de garanties pour des différents États mais qui avait le mérite, essentiel à mes yeux, d'aboutir à cette reconnaissance universelle des titres et des diplômes. Or, que s'est-il passé au cours de la toute récente conférence générale qui vient de s'achever ? Finalement les pays occidentaux, qui détiennent des enseignements performants et sont à la pointe du développement universitaire, ont finalement une attitude très frileuse et ont préféré repousser à la conférence générale prochaine, c'est à dire dans deux ans, l'examen de ce texte. Naturellement, les autres états auraient pu par une majorité automatique faire voter la convention mais nous savons à quel point ce genre de geste est inutile. Je regrette cette attitude parce que je comprends mal les peurs des pays occidentaux, peurs d'un déséquilibre entre les diplômes des universités des pays en voie de développement et les diplômes des autres. La reconnaissance universelle, par le frottement nécessaire entre les différents enseignements supérieurs, aboutirait à mon sens très rapidement à rééquilibrer les choses, c'est à dire à obliger les uns à s'adapter et à éliminer les titres ou les enseignements qui ne seraient pas valables du point de vue de cet échange international. Le développement véritable passe naturellement par la formation comme cela a été dit par plusieurs orateurs avant moi et ceux qui détiennent une avance considérable dans le domaine du savoir, devraient davantage considérer que le savoir est un élément du patrimoine commun de l'humanité et que le développement suppose la mise en commun du savoir.

M. Gérard CONAC

Professeur à l'Université de Paris I.

Vers la déconcentration transnationale du pouvoir ?

On peut en premier lieu constater que l'Afrique s'engage dans la démocratie pluraliste et chante les louanges de l'État de droit presque aussi unanimement qu'elle avait opté aux lendemains des indépendances pour le parti unique et la personnalisation du pouvoir. Cette conver-

sion n'est-elle qu'un engouement passager pour une nouvelle mode ? Cette démocratisation subite est-elle imposée de l'extérieur ? Il n'est pas douteux que ce qui se passe actuellement en Afrique est en partie le contrecoup des mouvements sismiques qui ont secoué depuis 1989 les systèmes politiques de l'ex-URSS et des États de l'Europe de l'Est et remodelé les données de la vie internationale.

Mais il est vrai aussi que de multiples pressions étrangères rendues d'autant plus efficaces que la situation économique des États concernés était plus difficile ont incité les Chefs d'État les plus réalistes à amorcer des processus de réformes constitutionnelles. Bon gré mal gré, ils ont accepté de composer avec des oppositions qui sortaient de la clandestinité ou qui se sont organisées hâtivement au nom de la défense des droits de l'homme. Mais on se tromperait sur la signification du mouvement actuel en soutenant qu'il s'agit d'un phénomène superficiel, entièrement induit.

Je crois pour ma part que loin d'être purement élitiste, il correspond à des aspirations très réelles des populations. Il suffit d'avoir participé à des conférences nationales pour être persuadé que la démocratie pluraliste n'intéresse pas seulement quelques professeurs. Les dialogues passionnés qui s'y engagent témoignent d'un réveil des sociétés civiles, dont les diversités avaient pendant trop longtemps été niées ou reniées.

Il y a vraiment « quelque chose de nouveau » en Afrique comme disait Pline autrefois et nous devons en avoir conscience. Alors qu'il paraissait assoupi et sans autre fonction qu'une légitimation plus ou moins factice des pouvoirs présidentiels, le constitutionnalisme africain est entré brusquement dans une phase d'intense activité. Presque partout il devient un enjeu et un facteur incontournable de la vie politique des États. Avant même la perestroïka, plusieurs dirigeants africains et notamment sénégalais avaient amorcé des processus de déconcentration du pouvoir pour tenter de sortir leur pays de l'impasse où les avait conduits un monopartisme bureaucratique ou une militarisation totale de leurs structures gouvernementales. Mais ces expériences restaient isolées. Ce qui est caractéristique de l'évolution actuelle c'est qu'elle correspond à un mouvement qui ignore les frontières. La volonté de changement ébranle les régimes qui paraissent les plus solides et ne peut être refoulée par des réflexes autoritaires.

Cette contagion est-elle un nouvel effet de mimétisme ? Bien sûr, les constituants africains s'inspirent comme le font d'ailleurs tous les constituants des modèles étrangers et font parfois appel à des experts. Mais il n'est plus possible d'importer des constitutions comme on importe des usines clés en main. Chaque pays a des problèmes propres et il s'agit dans chaque cas de trouver des solutions spécifiques. Une fois encore l'Afrique démontre qu'une extrême sensibilité à l'environnement n'étouffe pas ses propres capacités d'innovation. C'est à sa manière qu'elle vit et organise sa transition démocratique. Dans le domaine de l'ingénierie constitutionnelle, elle fait même preuve d'une grande ingéniosité. Les conférences nationales qui se multiplient sont par exemple une invention de nos amis béninois. A l'exemple des États généraux de 1789, la Conférence nationale du Bénin n'a pas été le carrefour de doléances catégorielles mais un forum où s'est affirmée la conscience nationale. Ce fut une tentative réussie de réappropriation du pouvoir politique par une société civile longtemps brimée. Définissant une nouvelle donne politique, les conférences nationales assurent une fonction constitutionnelle mais aussi psychologique car elles sont l'occasion d'un grand défoulement verbal et affectif.

Après des années de silence contraint, elles traduisent un sentiment salubre de libération et d'identification. Mais encore faut-il qu'elles soient sagement régulées et soumises à l'action des modérateurs dans un esprit de réconciliation et non de revanche sinon elles peuvent provoquer des réactions brutales ou aboutir à une implosion de toutes les structures de l'État.

De ce point de vue, on peut se féliciter du rôle essentiel que les juristes africains ont joué et jouent dans la phase actuelle du développement politique de l'Afrique. Enseignants et praticiens du Droit, avocats notamment se sont battus à leurs risques et périls en créant des associations ou des commissions pour les droits de l'homme. Aux moments les plus délicats des processus de transition, ils sont intervenus avec beaucoup de diplomatie et d'intelligence, à trouver des solutions opérationnelles. C'est le lieu ici je crois de saluer plus spécialement l'action de nos collègues des Facultés de droit d'Afrique, qui ont souvent réussi à sortir de leurs pays par de sages et habiles compromis de situations d'impasse qui auraient pu conduire à des dérapages.

Un examen superficiel des textes constitutionnels adoptés pour amorcer le processus de transition démocratique pourrait conduire à penser que face à des crises de société, l'Afrique s'évade dans le juridisme. Cette tendance n'est pas toujours absente. Pour prémunir leurs concitoyens contre des dangers qu'ils savent d'expérience très réels, les constituants ont parfois multiplié les possibilités de recours juridictionnels. Or il est bien certain que les mécanismes de l'État de Droit n'auront guère d'efficacité si les appareils judiciaires manquent de moyens et si les procédures d'accès à la justice ne sont pas simplifiées notamment en faveur des plus démunis, économiquement et culturellement.

L'instauration du multipartisme, l'introduction de techniques de contrôle politique des gouvernements, l'aménagement de procédures de mise en jeu de la responsabilité d'un gouvernement dirigé par un premier ministre plus ou moins dépendant d'un chef de l'État élu quant à lui au suffrage universel et le plus souvent non rééligible après deux mandats pour éviter le continuisme, l'organisation d'un contrôle de la constitutionnalité des lois sont des traits communs du mouvement constitutionnel en cours dans les États africains au sud du Sahara.

On peut se demander si ces constitutions d'inspiration parlementaire (le Bénin et le Nigéria ont toutefois opté pour le régime présidentiel) ont des chances de donner naissance à des structures durables et efficaces.

Bien entendu, le pari n'est pas gagné. Et il est bien certain que les expériences en cours sont fragiles et comportent des risques comme le montrent d'ailleurs l'exemple du Zaïre et de l'Algérie. Notamment la cohabitation que prévoient la plupart des constitutions entre un président élu au suffrage universel et un Premier Ministre responsable devant le Parlement, peuvent engendrer des situations conflictuelles. Il est évident aussi que le pluripartisme véhiculant des antagonismes ethniques pourrait conduire à la désintégration des États dont les structures sont les plus fragiles. Il serait d'ailleurs peu réaliste de penser qu'à elles seules, des structures constitutionnelles peuvent avoir des effets magiques dans des pays en proie au sous-développement et dont certains sont encore à la recherche de leur identité nationale. Si les processus en cours dérapent ou sont bloqués, s'ils conduisent à l'anarchie, si la démocratisation politique ne s'accompagne pas d'un véritable développement économique, dont les bénéfices seraient équitablement répartis et si elle n'entraîne pas aussi des changements de comportements chez les équipes dirigeantes, la déception sera d'autant plus amère que les espoirs suscités par les mutations politiques actuelles sont souvent excessifs.

L'État de droit ou la mise en œuvre d'une solidarité

L'aspiration longtemps refoulée à plus de liberté et au respect des différences s'expriment en effet de manière confuse. Partout les revendications associent intimement Démocratie et État de Droit. Ce sont deux slogans libérateurs qui sont brandis à tout propos. Au Mali où des manifestants sont morts pour réclamer à la fois « la démocratie et l'État de Droit », on pouvait lire sur des calicots qui ornaient les rues pendant la conférence nationale : « plus de dictature ; pour un pluralisme intégral » mais aussi : « chauffeur de taxi, n'oublie pas que tu vis dans un État de Droit ». On peut se demander pourquoi ces deux notions si savantes que les juristes et les politistes ont eux-mêmes le plus grand mal à cerner, sont brusquement devenues si populaires. Sans aucun doute, le contenu que leur donnent les populations africaines comme au mot « indépendance », dans les années soixante, est-il plus affectif qu'intellectuel. Mais il y a néanmoins une compréhension intuitive. Si le paysan au fond de sa campagne ou l'homme de la rue dans ces villes qui s'enflent dans la misère seraient bien incapables de définir de manière savante ce qu'est la démocratie et l'État de Droit, ils savent très bien intuitivement et par expérience, ce que n'est pas la démocratie, ce que n'est pas l'État de Droit. Et le négatif leur révèle sans trop de difficultés le positif. Pour eux, la démocratie ce sont des élections libres mais c'est aussi la possibilité de s'exprimer et d'être compris, de participer aux processus de décision qui les affectent le plus directement, c'est la possibilité d'accéder à l'information, de pouvoir faire donner à leurs enfants un minimum d'instruction. L'État de Droit c'est le droit à la dignité, c'est la mise en œuvre d'une solidarité. C'est la possibilité de se défendre, d'être entendu et protégé, de bénéficier en toute circonstance d'un traitement équitable.

La démocratie ne peut pas être non plus la dictature d'une majorité ou la confiscation définitive du pouvoir par une majorité. Elle implique le respect des oppositions et dans toute la mesure du possible la recherche du consensus. L'État de Droit est donc indispensable pour garantir le fonctionnement honnête de la démocratie mais aussi sa pérennité dans le respect des droits des minorités. Cette manière de vivre le politique et de concevoir l'autorité ne pourra résulter des textes – même si des textes sont indispensables pour définir les règles et orienter les comportements. Elle suppose une éducation civique progressive et le sens du service public chez les dirigeants s'ils veulent gagner (ou regagner) la confiance des citoyens.

Imaginer un fonds international d'aide à la démocratie

Autre problème, celui du coût de la démocratie : l'organisation des élections, le fonctionnement des instances constitutionnelles (Assemblées parlementaires, Conseils économiques, Cours constitutionnelles) correspondent à des dépenses importantes. Les partis politiques ont besoin d'argent pour avoir un minimum d'audience. La liberté de la presse suppose que les journaux ne dépendent pas uniquement d'un financement gouvernemental. Dans le choix des technologies constitutionnelles, il faut donc éviter les institutions trop complexes dont les frais de fonctionnement pèseraient trop lourdement sur les budgets nationaux. Les acteurs politiques eux-mêmes doivent faire preuve de civisme en refusant des avantages injustifiés et en acceptant des rémunérations modestes. Mais même avec une salutaire auto-discipline, le démarrage de la démocratie ne pourra être entièrement financé par les seules ressources locales. Il faudrait donc

envisager des fonds internationaux d'aide à la démocratie, bénéficiant de financements divers mais fonctionnant de manière transparente et gérés eux-mêmes de manière démocratique sous le contrôle des représentants des gouvernements mais aussi des Parlements nationaux.

Adopter une constitution internationale des libertés

Enfin, il est bien certain que l'avenir de la démocratie en Afrique dépend de l'environnement international. Il n'est pas question que les pays les plus développés mettant en avant la conditionnalité de leur aide cherchent à imposer leurs conceptions idéologiques et même leurs préférences institutionnelles. Chaque pays doit découvrir sa manière de vivre la démocratie. Mais il faut développer un esprit d'entraide et de solidarité entre les démocraties. On a rappelé il y a un instant que la notion de droit de l'homme était d'origine occidentale. C'est vrai dans ses formulations les plus connues. Mais on peut soutenir aussi que c'est une notion universelle liée non seulement au progrès mais même à la survie de l'humanité. Faisant partie d'un patrimoine commun, elle doit être enrichie par l'apport de toutes les cultures. Il importe donc de dégager une conception internationale des droits de l'homme et des peuples, d'adopter en quelque sorte une constitution internationale des libertés qui devrait s'imposer à tous les États de la planète parce qu'elle aurait vraiment une valeur universelle. C'est l'honneur de l'Afrique qui, en se dotant d'une Charte des droits de l'homme et des peuples, malgré toutes ses difficultés, a déjà apporté sa pierre à cet édifice en construction.

Débat

Mme Diyanama YAWASSA

Chargée de cours à l'Université de Lomé, Présidente de l'Association togolaise des juristes démocrates.

Quelle démocratie pour l'Afrique ?

Je vais aborder les choses d'une manière que certains jugeront peut-être un peu provocatrice. J'ai l'impression très nette que la démocratisation ou la démocratie perçue comme un changement fantastique retombe un peu comme un ballon dégonflé. A entendre les uns les autres, on se rend compte que c'est une enveloppe et que tout dépend de ce qu'on y met. Il semble que les raisons pour lesquelles on adopte la démocratie soient les mêmes que celles qui nous avaient fait adopter le monopartisme, il y a quelques années : à l'époque, les dirigeants avaient évoqué des objectifs de développement. Aujourd'hui, chacun prend conscience que le développement est inconcevable sans démocratie, mais que vise-t-on ? Toujours le développement. Je suis un peu perplexe, mais je ne souhaite pas prononcer des déclarations trop pessimistes et être aussi peu reconnaissante à l'égard de toute cette honorable assemblée qui s'interroge sur notre avenir commun.

Que penser de la démocratisation en Afrique? En tant que juriste, il me semble tout à fait incontestable, – notamment de par ma petite expérience personnelle, puisque j'ai assisté à la conférence nationale qui a eu lieu au Togo et que j'observe la vie politique –, que la démocratie formelle issue du changement dans certains pays d'Afrique que l'on construit à coup de thèses juridiques, à coup de constitutions et dont, nous, juristes, sommes vraiment les artisans du moins sur le plan formel, n'aurait vraiment aucun sens si elle n'était pas accompagnée d'un minimum de démocratie économique. J'ai un sentiment d'impuissance quelquefois, quand on écrit des textes ou quand, en tant que juriste, l'on glose pour savoir s'il faudra un régime semi-parlementaire ou semi-présidentiel, etc. et que j'assiste parallèlement à l'ampleur des dégâts, aux problèmes sociaux, à la misère grandissante.

Cette démocratisation formelle ne peut être une coquille vide. Certes, il est utile de rédiger des textes de loi, car l'État de Droit est aussi cela : le contrôle par le droit du comportement de tout à chacun. Mais que recouvre l'État de Droit s'il ne correspond à aucune réalité dans la vie de tous les jours de 90 % de la population ? Je voudrais, pour illustrer mon propos, donner l'exemple des pays d'Amérique Latine qui se sont lancés dans un processus de démocratisation il y a déjà un certain nombre d'années, mais où j'ai le sentiment que la démocratie est un mot vide de sens, ou, en tout cas, chargé d'une violence extrême pour 90 % de la population. Alors, doit-on mener la même politique en Afrique, ou a-t-on une autre alternative ?

Et s'il existe une alternative, quelle est-elle dans le contexte de guerre économique généralisée que l'on connaît, et où les pays les plus développés, eux-mêmes, laissent au bord du trottoir un quart-monde, totalement pitoyable ?

Pour conclure, on ne peut manifestement pas nous dire, sauf à vouloir prononcer un discours hypocrite ou mensonger, que l'on veut créer un État qui restaure les libertés si on ne tient pas compte de certaines libertés fondamentales; il est impératif de manger à sa faim avant d'être libre.

Il est vrai aussi qu'il faut être libre fondamentalement mais ce sont des réalités concomitantes. Enfin, sur le plan du Droit, je trouve formidable de vouloir créer des démocraties çà et là en Afrique et ailleurs, de façon locale. Je participe autant que faire se peut moi-même à ce mouvement. Mais à quoi cela sert-il d'instaurer des régimes démocratiques à l'échelon national si on ne les harmonise pas sur le plan international, si la démocratie internationale n'existe pas, si le droit international dans ses aspects juridiques, politiques, économiques, ne répond à aucune méthode de démocratie ?

N'y a-t-il pas là un lapsus, une contradiction, qui révèle en fait la culture, le double visage de notre monde ?

M. Jean GICQUEL

Professeur à l'université de Paris I, Directeur de publication de la revue Pouvoirs.

« On ne dit que des pauvretés en matière de démocratie », disait Alain. Mais l'Afrique participe activement à la recomposition du monde. L'Afrique innove pour les juristes et les démocrates que nous sommes.

L'Afrique invente une méthode de sortie d'un régime autoritaire, pour ne pas dire dictatorial, vers la démocratie et c'est pourquoi, en simplifiant, on parle désormais à nos étudiants du modèle béninois; ses conférences nationales, un régime transitoire, élaboration d'une nouvelle constitution, tenue d'élections disputées. Voilà effectivement un certain nombre de repères qui nous montrent que l'on peut passer en Afrique d'un régime autoritaire vers la démocratie, tout en respectant, là encore, le caractère paisible de la transition.

Je sais qu'il existe des situations bloquées et un orateur faisait allusion au Cameroun. On pourrait faire allusion également à Madagascar mais je crois que ce sont des situations qui ne tarderont pas à se dénouer, dans un sens que nous pouvons imaginer, celui pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui. La démocratie apparaît comme le seul remède à la crise d'un État, à la crise d'une société. Je crois que c'est peut-être la plus belle leçon que nous pouvons tirer en toute humilité : finalement, tous les régimes critiques à l'égard de la démocratie, ont fini par venir à la démocratie en consacrant ses principes.

Aussi, en tant que juriste et citoyen, je suis frappé par le fait qu' à l'occasion de l'élaboration des nouvelles constitutions dans les pays africains, la revendication de la démocratie, la revendication du Droit, la croyance dans le Droit sont à l'origine d'une sorte de révolution culturelle et pas seulement juridique. Cette revendication se manifeste non seulement par une redistribution du pouvoir, la création du poste du Premier Ministre est tout à fait révélatrice, mais elle se remarque également par la nécessité de créer une juridiction constitutionnelle, pour que l'État de Droit ne soit pas seulement une formule, mais qu'il devienne une réalité. Le phénomène se manifeste en Afrique, mais on l'observe également dans tous les pays de l'Europe de l'Est au point qu'en Afrique, les cours constitutionnelles se voient doter de prérogatives encore plus importantes que celles qui existent en France ! Et puisque le Président de la République française appelait, en novembre, à une révision

de la constitution, en déclarant en substance : « *il faut ouvrir le Conseil constitutionnel aux justiciables* », il faut savoir que d'ores et déjà, dans les constitutions africaines, au Bénin, au Gabon, il est prévu effectivement qu'à l'occasion d'un procès, les justiciables pourront contester la constitutionnalité des lois.

Sans verser dans un optimisme béat, on est en présence d'un cheminement qui me paraît irréversible : les constitutions africaines nouvelles ont invoqué les grands principes de 1789, de 1948 et de la Charte africaine des droits de l'homme et il faudra bien, un jour, que cette Charte devienne réalité. Faisons confiance aux juges constitutionnels qui seront nommés pour affirmer notamment que le pouvoir de tout faire n'en donne pas le Droit en Afrique et que des limites objectives s'imposent au pouvoir.

En conclusion, le plus grand problème auquel l'Afrique est confronté est finalement celui de l'éducation. Je crois me souvenir que PROUDHON disait que la démocratie, ce n'était pas le pouvoir du peuple mais : « *la démopédie, c'est à dire l'éducation du peuple.* » C'est pourquoi, en tant qu'universitaire, en tant qu'enseignant, je crois que nous avons un rôle fondamental, non seulement à former nos étudiants, mais à aider notamment ces pays à faire en sorte que le Droit soit désormais une croyance et pas simplement une superstructure.

M. Abdelkader BOYE

Professeur à l'Université de Dakar.

J'appartiens à un groupe d'intellectuels africains qui n'ont aucune illusion sur le processus de démocratisation ou sur la démocratie en Afrique. Autrement dit, si aujourd'hui le discours dominant dans le centre encourage les états africains à aller vers la démocratie, cela sous-entend l'existence de problèmes qu'il ne pouvait plus continuer à gérer : soutenir l'économie à bout de bras, des dictatures ou des pays qui engloutissaient toutes les richesses dans des comptes, bloqués ou non, dans des pays étrangers qui ne vont pas en direction ou au bénéfice du développement de cette économie mondiale.

Ne nous faisons pas d'illusions à propos de ceux qui se sont convertis tout récemment à l'idée démocratique, chez les africains non plus, parce qu'il y a longtemps que nous tenions ce discours et que le coût social de ces discours démocratiques, il n'y a pas si longtemps, était très élevé, il ne faut l'oublier, pour des Africains ! Certains se sont exilés, d'autres ont été tués au nom de la démocratie.

Enfin, qu'il y ait des analphabètes ou non, qu'il y ait des affamés ou non, la démocratie est un impératif catégorique pour nous ! Le problème est autrement plus important de savoir comment organiser et repenser l'État, de manière à ce que, ceux qui ne sont pas alphabétisés dans les langues étrangères, puissent participer, réellement, à la marche du pays. Le problème est de savoir, comment inventer de nouvelles institutions dans lesquelles pourra s'insérer toute la masse africaine marginalisée, pour que cette masse puisse réellement se sentir impliquée dans ces institutions-là.

C'est à mon sens les questions que les Africains eux-mêmes doivent se poser; il appartient aux Africains eux-mêmes d'inventer ces nouvelles formes d'institutions, d'économie, etc. pour que la démocratie soit une autre forme de démocratie, que l'on apportera dans le patrimoine commun de l'humanité.

Madame C. DESOUCHES

ACCT.

Certains universitaires entendent certaines interventions, s'amuse à concevoir des constitutions des régimes parlementaires, des régimes présidentiels. Je pense que les juristes, les universitaires, les avocats et les magistrats, ont joué un rôle extrêmement important dans les années passées, et ne se sont pas amusés dans la mesure où il s'agissait bien, au jour le jour, de défendre les droits devant la justice, et c'est un rôle extrêmement important de la part de ces juristes.

Je voudrais simplement livrer une dernière impression sur le rôle de l'université. Comme on l'a dit effectivement, le rôle d'information et d'éducation pour une culture démocratique est aussi important que les institutions et le bon fonctionnement des institutions démocratiques, qui ne sont pas simplement à l'occasion des élections. C'est pour cela que je m'étonnais que l'on dise en même temps, « *il y a des mesures pour la démocratie* », comme les élections, et en même temps qu'on dise « *il faut trouver d'autres modèles de démocraties, que ceux qu'on connaît* ». Effectivement, le moment des élections est un moment important dans la démocratie, mais le bon fonctionnement d'institutions se révèle au quotidien, à travers la justice, pour qu'elle soit crédible et qu'on pense qu'il y a un recours pour chaque citoyen, pour faire défendre ses droits, le Parlement, puisque les parlementaires représentent justement les différents citoyens, l'administration dans laquelle les citoyens peuvent participer à la gestion de leurs propres affaires.

Il y a donc le bon fonctionnement des institutions, qu'il convient d'accompagner, et également, bien sûr, de favoriser une culture démocratique, une participation des mentalités en ce sens. A ce niveau-là bien entendu, l'université a un rôle tout à fait essentiel à jouer, sous forme de formation continue, dans la mesure où aujourd'hui plusieurs catégories de la population ont un rôle à jouer comme promoteur de l'État de Droit et de démocratie – on a parlé de la police – des enseignants, etc. qui sont amenés à avoir un rôle éducatif important – devraient eux-mêmes être formés aux droits de l'homme et à la démocratie, et je pense que les universités francophones pourraient renforcer ces différents cours.

De la même manière, il est certain que, en ce qui concerne le développement économique, un certain nombre d'enseignements notamment en matière de droit commercial et international d'arbitrage, devrait renforcer et jouer un rôle important aussi dans ce développement démocratique.

Au delà d'une diversification de ces cours, l'université doit se donner la possibilité d'éduquer, de sensibiliser d'autres populations, d'autres cibles que les étudiants eux-mêmes, les universitaires et, enfin, peut-être une proposition qui a été faite tout à l'heure, c'est à dire trouver les moyens de sensibiliser, de vulgariser, d'apprendre, de sensibiliser au Droit l'ensemble de la population, ce qui ne peut pas se faire évidemment à l'université, mais l'université pourrait trouver les relais nécessaires pour pouvoir sensibiliser et approcher la plupart des populations, pour leur enseigner quel est le droit, quelle est la loi.

Il y a des expériences intéressantes, comme les conseillers juridiques en milieu rural, dans certains pays africains qui utilisent des para-juristes, qui sont des universitaires bien sûr aussi, et qui mènent une œuvre intéressante pour essayer d'expliquer de façon plus à la base ce Droit.

Enfin, dernier point, en ce qui concerne justement les programmes que l'Agence de Coopération Technique mène. Il y a un travail important à faire en relation avec les universitaires, non seulement au niveau de l'information et de la formation mais de la documentation à collecter.

Il est certain que les universitaires et les centres de recherche universitaires ont un rôle extrêmement important à jouer pour la collecte de la documentation juridique et judiciaire. Dans la mesure où le droit positif existant n'est pas connu, il est certain que les universitaires et les centres de recherche ont ce rôle à jouer pour aider et contribuer à la collecte de ces documents qui, par la suite, seront publiés. La publicité est une des premières conditions de l'État de Droit et de la démocratie.

Monsieur Ould LEBATT

Recteur de l'université de Nouakchott.

Je dirai d'emblée que je ne suis ni pour la démocratie, ni pour le développement. Non parce que j'éprouve une certaine peur de ce que certains ont appelé le syndrome des « D », décolonisation, développement, démocratie. Je ne suis pas pour la démocratie conçue comme un moyen du développement. Je ne suis pas, non plus, pour le développement conçu comme un résidu ou un résultat de la démocratie.

La thèse ambiante de la démocratie comme instrument intellectuel du développement n'a ni l'histoire, ni les faits, tout à fait, pour elle. Méditons d'abord l'exemple des pays de l'Asie du Sud-Est : cette région est devenue un symbole pour les pays en développement, qui ont conquis leur place sous le soleil des nantis. Méditons ensuite l'exemple de quelques pays d'Amérique Latine qui ont pu se développer, sans la démocratie, méditons enfin l'exemple, il est vrai très rare, de certains pays pluralistes et démocratiques africains, qui n'ont pas, pour autant, résolu le problème du développement.

La démocratie comme un moyen suffisant du développement procède d'une démarche dont je me demande si, elle aussi, n'est pas devenue passéiste et doctrinaire. Pourtant, le développement sans démocratie a montré ses limites. Au mieux, il a débouché sur une négation de l'homme, avec toutes ses effroyables conséquences ; au pire, il a débouché sur l'impasse. Ne

serait-il pas plus rationnel de considérer la démocratie comme l'une des finalités, une composante du développement ? Dès lors, l'enseignement supérieur serait à même de remplir d'abord une fonction de réfutation de la thèse, selon laquelle il ne pourrait y avoir de démocratie qu'après un certain stade de développement, thèse selon laquelle la démocratie serait la panacée du développement. L'enseignement supérieur pourrait également avoir une autre fonction : assister et encadrer dans nos pays la démocratie, puisque ce qui se passe aujourd'hui en Afrique ne débouchera pas nécessairement sur une plénitude démocratique. Dans ces pays, la culture démocratique et les mœurs politiques, la structure communautaire du droit, l'architecture des gouvernements, les pratiques institutionnelles, la formation mentale des acteurs politiques, les rapports entre l'État et l'individu, sont autant de questions sur lesquelles nous avons à l'université beaucoup à faire, sinon le totalitarisme qui gît à travers tous ces concepts et protégé par toutes ces institutions, sera comme le roseau dans la fable de la Fontaine. Il pliera mais il ne cèdera pas ou a contrario la démocratisation sera le temps d'une mode, l'espace d'un temps.

Tom TAYLOR

Comité de Réflexion sur la Francophonie.

Partant du constat qu'il n'existe nulle part au monde une démocratie idéale ou parfaite, ne pensez-vous pas qu'il faille redéfinir universellement la démocratie, au niveau conceptuel, et que la réflexion s'articule autour du recensement de l'ensemble des mesures qui tendent vers la réduction, à leur plus simple expression, de tous les différentiels culturels existants ? Cette redéfinition doit, bien entendu, avoir comme outil de référence, la Déclaration universelle des droits de l'homme et un certain nombre d'idées forces tels que le respect de la vie, le droit à la différence, la solidarité, et que l'ensemble de ces mesures, dans leur expression et leur pédagogie, partent d'une démarche tant dissuasive que persuasive. En d'autres termes, ne pensez-vous pas qu'il faille à l'instar du droit d'ingérence humanitaire, instaurer un seuil de tolérance en matière de paupérisation des peuples ?

Madame Madina LI-TALL

Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.

Je suis Malienne, exilée au Sénégal depuis plus de dix ans. Je vais me limiter à évoquer ici deux innovations de la Conférence nationale du Mali, qui tendait à faire participer le plus grand nombre à la mise en place des institutions démocratiques au Mali. Nous sommes tous d'accord

pour dire que nous avons besoin de la démocratie pour le plus grand nombre. Au Mali, 80 % de la population, comme dans beaucoup de pays d'ailleurs, est d'origine rurale. Comment faire participer cette masse, cette grande majorité de la population aux décisions mêmes de mise en place des institutions démocratiques ? Plus de cent délégués paysans ont été conviés à la Conférence nationale et ils nous ont impressionné par la qualité de leur participation.

A la fin de la conférence, certains d'entre eux ont reconnu qu'ils avaient l'impression que quelque chose commençait à changer. C'est vous dire donc qu'il est important, peut-être pour les conférences à venir, de tenir compte de la possibilité de faire participer activement les paysans à la mise en place des institutions. Ils ont eu à faire des propositions très pertinentes dans beaucoup de domaines. Et chaque fois que la conférence menaçait de s'enliser, ce sont toujours eux qui nous ont ramené aux vrais problèmes, aux problèmes les plus urgents.

La deuxième innovation, qui mérite à mon avis un intérêt également, c'est la forte participation des jeunes. La Conférence nationale du Mali est assez particulière. On a dit que « *elle a commencé là où les autres avaient fini* » parce que le mouvement de rue avait déjà fait tomber le régime défunt. Les jeunes ont joué un rôle de premier ordre dans cette chute. De sorte qu'au moment de la mise en place des institutions, ils se sont retrouvés en grand nombre à la Conférence nationale.

Et c'est ainsi que plus de la moitié des participants avait moins de quarante ans et près du tiers moins de trente ans. Evidemment, tout cela a des répercussions importantes sur le contenu même des institutions mises en place. Il serait souhaitable de trouver assez rapidement des solutions à leurs problèmes, si nous ne voulons pas que démocratie soit synonyme de violence et de désordre, parce que ces jeunes sont pressés. Ils ont été les plus touchés par le chômage des diplômés, et la déliquescence de l'appareil éducatif.

Quel est maintenant l'avenir de nos jeunes nations ? Le Mali, comme d'autres pays, est confronté à des risques de dislocation de l'État, parce que, nous le savons, nos nations résultent des décisions autoritaires des anciennes puissances coloniales, de sorte qu'il a été imposé aux peuples des destins communs, à des peuples qui ne le souhaitaient peut-être pas. Trente années de vie en commun ont réconcilié certains peuples mais il subsiste encore des risques dans de nombreux pays. Ces risques de dislocation, si on n'y prend pas garde, menacent nos démocraties comme ils ont menacé et désintégré les pays de l'Est.

La solution relève d'une réelle politique d'intégration dans des ensembles sous-régionaux. Encore faut-il que nos décideurs politiques actuels soient prêts à s'engager tout de suite dans cette voie à mon sens incontournable, avant qu'il ne soit trop tard.